
PANEL SOCIO-ECONOMIQUE "LIEWEN ZU LËTZEBUERG"

FORMATION INITIALE, FORMATION
PROFESSIONNELLE ET PROFESSION

par

Blandine LEJEALLE

Présentation du programme PSELL 2

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL 2 développé par la Division "Population et Ménages" du CEPS/INSTEAD. Le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent depuis 1985 : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- Conditions de logement, équipement et composition des ménages
- Principales dépenses
- Précarité
- Endettement
- Position scolaire des enfants
- Position socioprofessionnelle des adultes
- Revenus,...

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/INSTEAD dans les séries suivantes :

- Documents PSELL (voir liste en annexe)
- Documents de recherche
- PSELL INFO
- ECOCEPS
- Population & Emploi

A partir de 1994, l'échantillon de l'étude a été rénové. Il compte désormais 8232 personnes réparties dans 2978 ménages (avant pondération). Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration.

Pour plus d'informations :

Isabelle BOUVY

Tél. : (00352) 58 58 55-513

Fax : (00352) 58 55 60

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

Document produit par le

CEPS/INSTEAD

Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques

B.P. 48

L-4501 DIFFERDANGE

Président : Gaston SCHABER

Document PSELL n°129 - ISBN 2-87987-300-2

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. LA FORMATION INITIALE DES INDIVIDUS RESIDANT AU LUXEMBOURG	7
1. Des études qui s'allongent de plus en plus	9
2. Les femmes ont globalement un niveau de formation moins élevé que les hommes	11
3. Des étrangers pas toujours moins diplômés	13
4. Une reproduction des classes sociales qui persiste	16
II. DE LA FORMATION INITIALE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	19
1. Une probabilité de suivre une formation professionnelle qui augmente avec la durée de la carrière	24
2. Un taux de participation masculin plus élevé	25
3. Une participation plus élevée des Luxembourgeois	27
III. L'ADEQUATION ENTRE FORMATION ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE	29
1. Quelle profession pour quel niveau de diplôme ?	31
2. Formation continue et besoins de la profession	35
3. Formation initiale, formation continue et profession exercée	37
4. Formation professionnelle continue et mobilité professionnelle	39
IV. LES FACTEURS INCITATIFS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	43
CONCLUSION	49
ANNEXES	53
Annexe 1 : Résultats de l'analyse de régression logistique sur le fait d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue (pour les salariés uniquement)	55
Annexe 2 : Résultats de l'analyse de régression logistique sur le fait d'avoir suivi une formation professionnelle continue au cours des trois années précédant le moment de l'enquête (pour les salariés uniquement)	56

INTRODUCTION

L'intérêt des études et d'une "bonne" formation n'apparaît pas toujours au moment où il est pertinent et primordial de s'y consacrer. Le lien entre formation et emploi n'est pourtant plus à démontrer : les individus les plus qualifiés sont le plus souvent les premiers à se placer sur le marché du travail alors que les individus les moins qualifiés sont plus fréquemment en position de recherche d'emploi.

Mieux connaître les caractéristiques des individus qui réussissent à l'école par rapport à ceux qui ont plus de difficultés permet de cibler les populations en difficulté et de mieux définir les mesures à mettre en place pour ces populations. C'est un des objectifs de cette étude.

Les hommes réussissent-ils mieux leurs études que les femmes ? Les étrangers ont-ils plus de difficultés que les Luxembourgeois ? Les jeunes sont-ils plus aptes que leurs parents à poursuivre de longues études ? Les familles les plus aisées financièrement permettent-elles plus facilement à leurs enfants d'accéder à des études supérieures que les familles défavorisées ?

Le processus d'exclusion implicite du marché du travail pour ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification est trop important pour ne laisser qu'une seule chance aux individus, chance qu'ils doivent saisir à un moment où ils ne sont pas toujours conscients des conséquences sur leur avenir professionnel. La formation professionnelle continue, dont les objectifs sont clairement axés sur les besoins d'adaptation de la main-d'œuvre aux tâches de l'entreprise, a également pour objectif de donner une seconde chance de formation aux individus. Dans les faits, la formation professionnelle remplit-elle ce rôle de seconde chance ? Sensée avantager une population défavorisée dans un premier temps, atteint-elle son objectif de rattrapage ? Ou contribue-t-elle, au contraire, à renforcer les atouts de personnes déjà favorisées et à creuser encore davantage le fossé entre les personnes qualifiées et les personnes défavorisées car sous-qualifiées ? C'est également une question à laquelle tente de répondre l'étude présente.

Depuis 1997, le CEPS/Instead a introduit dans le questionnaire du PSELL une série de questions relatives à la formation professionnelle continue. Ces questions, qui fournissent des informations relativement rares en matière de formation professionnelle continue, nous permettent, pour la première fois, de publier des travaux concernant la formation continue et ses conséquences sur l'activité professionnelle des individus.

Ainsi, toutes les informations présentées dans ce rapport concernent l'année 1997 et permettent de dresser un état des lieux par rapport aux premières données disponibles dans le PSELL. Toutefois, toutes les analyses dont les résultats sont présentés dans ce document ont été reconduites sur les données de la dernière vague d'enquêtes disponible au CEPS : celles concernant l'année 2000.

A chaque fois que cette actualisation a fait apparaître des évolutions sensibles entre 1997 et 2000, ces dernières ont été explicitement mentionnées. Dans le cas contraire, le lecteur devra considérer que les résultats présentés pour 1997 restent d'actualité pour 2000.

L'enquête PSELL¹ est menée auprès d'un échantillon d'individus résidant sur le territoire luxembourgeois. Or l'analyse des niveaux de formation comme élément essentiel d'intégration du marché du travail devrait concerner l'ensemble des personnes actives ou potentiellement actives sur le territoire luxembourgeois et donc intégrer les travailleurs transfrontaliers. Ces derniers ne faisant pas partie du champ couvert par l'enquête PSELL, les résultats proposés dans ce rapport concernent uniquement la population résidente. Notons, d'ailleurs, qu'il existe très peu de bases de données couvrant les frontaliers et que, lorsqu'elles existent, l'information disponible y est très peu détaillée.

¹ Le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL) recueille chaque année de nombreuses informations sur les principaux aspects de la vie de la population du pays : conditions de logement, équipement et composition des ménages, principales dépenses, précarité, endettement, position scolaire des enfants, position socioprofessionnelle des adultes, revenus, etc. Cet échantillon évolue comme la population du pays. Il prend en compte les naissances, l'immigration, les mariages, les décès et l'émigration. Il est représentatif des ménages (et des individus qui les composent) résidant sur le territoire luxembourgeois et liés au système de sécurité sociale luxembourgeois.

CHAPITRE I

**LA FORMATION INITIALE DES
RESIDANTS LUXEMBOURGEOIS**

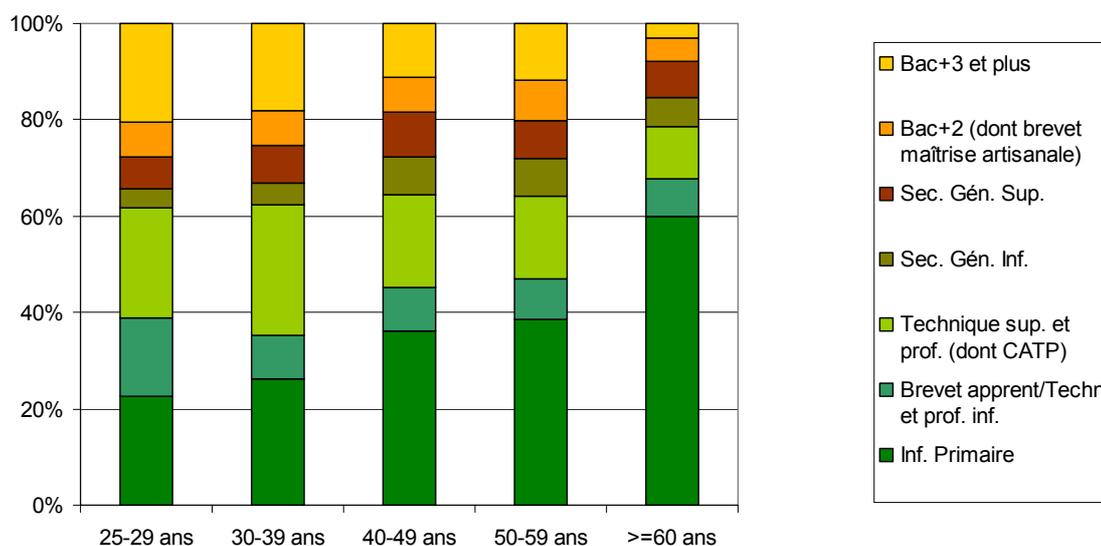
En 1997, parmi l'ensemble des individus sortis du système scolaire, *deux individus sur cinq n'avaient pas dépassé le niveau du primaire* et moins d'un individu sur cinq avait suivi des études supérieures avec succès. Cette information brute n'a guère de sens en soi car sont regroupés hommes, femmes, jeunes, moins jeunes, étrangers, nationaux, riches, pauvres : tous ont des chances et des comportements différents face à la formation. Nous allons aborder ces différences.

1. DES ETUDES QUI S'ALLONGENT DE PLUS EN PLUS

L'analyse par génération révèle de profondes modifications dans le suivi d'études scolaires et post-scolaires. La part des individus dont le niveau de formation est le primaire est en constante diminution en fonction des générations : c'est le cas de 60% des individus âgés de plus de 60 ans en 1997 et de 22% des jeunes de 25 à 30 ans² (cf. graphique 1).

G₁

Répartition des individus de plus de 25 ans sortis du système scolaire en fonction de leur plus haut niveau de formation scolaire et professionnelle atteint avec succès et en fonction de l'âge (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Insead

S'il y a, globalement, une poursuite des études au-delà du primaire, notamment en raison de l'allongement de l'âge obligatoire de scolarité, quelles sont les autres tendances d'orientation scolaire selon les générations ?

² Il s'agit ici du niveau de formation atteint avec succès.

- Le pourcentage d'individus ayant réussi le brevet d'apprentissage est constant quelles que soient les générations.
- L'enseignement technique et professionnel inférieur, représentant une part constante dans toutes les générations de plus de 30 ans, est plus fréquent parmi les moins de 30 ans.
- La part des individus ayant suivi avec succès l'enseignement technique supérieur ou un CATP est croissante au fil des générations : 1,3% des individus de plus de 60 ans détiennent un diplôme de l'enseignement technique supérieur contre 6,5% de la génération des 25-30 ans ; ces pourcentages sont respectivement de 9,6% et de 16,4% pour le CATP. Cet essor non négligeable pour l'enseignement technique se justifie en grande partie par la création relativement récente de ce type de diplômes. L'enseignement secondaire technique a été créé initialement par la loi du 21 mai 1979 (modifiée par la loi du 4 septembre 1990). Par conséquent, la génération des individus ayant entre 40 et 49 ans en 1997 et qui avaient environ 15 ans à la fin des années 60 ne peut pas avoir suivi de formation ayant cette dénomination. Par contre, la génération des individus ayant aujourd'hui entre 30 et 39 ans et ayant environ 15 ans dans la fin des années 70 peut déjà en avoir profité.
- Ceux qui poursuivaient autrefois une filière générale ne s'arrêtent plus au secondaire général inférieur, ni même au secondaire général supérieur, mais poursuivent bien au-delà : la part des individus ayant achevé leur scolarité par le Secondaire Général Inférieur ou Supérieur, qui est encore forte parmi les individus ayant entre 40 et 49 ans (17%), n'est plus que de 11% pour les jeunes de 25 à 30 ans.
- C'est l'enseignement supérieur³ qui a le plus profité de l'allongement des études au fil des générations : la part des individus ayant atteint avec succès un niveau supérieur est passée de 8% pour les individus âgés de plus de 60 ans à 28% pour les individus de 25 à 30 ans. En 1997, plus d'un jeune sur quatre ayant entre 25 et 30 ans et sorti du système scolaire a donc réussi avec succès des études supérieures. En 2000, ce pourcentage semble s'élever de façon significative⁴.

³ Y compris le brevet de maîtrise artisanale.

⁴ Cette évolution s'explique de deux manières. Premièrement, les jeunes sortis du système scolaire entre 1997 et 2000 sont plus diplômés que leurs aînés. Deuxièmement, les nouveaux immigrés sont plus diplômés que la moyenne de la population résidente.

2. LES FEMMES ONT GLOBALEMENT UN NIVEAU DE FORMATION MOINS ELEVE QUE LES HOMMES

"Vous voyez, on n'était qu'une fille, une fille qui doit faire ce que les autres disent. Chez nous, cela se passait ainsi. J'ai un frère et j'aurais aimé faire des études, mais mon père ne voulait pas. Il disait : De toute façon tu te marieras tôt, et cela n'aura pas de sens. Cela m'a blessé énormément"⁵. Avant les années 60-70, la destinée des filles était clairement définie : le mariage ; autrement dit, l'investissement dans des études n'était guère rentable. Tradition et manque de moyens financiers dans les familles ont largement joué en défaveur des femmes nées avant les années 50. A cela s'ajoutait parfois des orientations scolaires forcées ou non désirées conduisant à des abandons - par manque de motivation - soit de la formation elle-même, soit du métier auquel menait cette formation.

Conséquence de ces discriminations sur la formation initiale : tous âges confondus, dans la population totale, les femmes ont un niveau de formation moins élevé que les hommes. Près de 45% des femmes sorties du système scolaire n'ont pas dépassé le niveau primaire contre 30% des hommes (cf. tableau1). Elles ont moins fréquemment suivi des études post-secondaires : 25% des hommes ont dépassé le Bac avec succès⁶ contre seulement 11% des femmes.

T₁

Répartition des individus sortis du système scolaire en fonction de leur plus haut niveau de formation scolaire et professionnelle atteint avec succès et du sexe (1997)

<i>Formation terminée</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
Aucune formation, Primaire, Primaire supérieur, Enseignement complémentaire	29,5	44,8	37,3
Brevet d'apprentissage, Enseignement technique et professionnel inférieur	11,4	10,5	10,9
Enseignement technique supérieur, Enseignement professionnel (dont CATP)	22,3	18,2	20,2
Enseignement secondaire général inférieur	4,1	7,5	5,9
Enseignement secondaire général supérieur	7,9	7,7	7,8
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	9,6	3,3	6,4
Bac+3 et plus	15,2	8,0	11,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

L'analyse par génération révèle cependant de profondes modifications pour les femmes (cf. tableau 2). La part des femmes n'ayant pas dépassé le niveau primaire a connu une baisse considérable : de 72% pour les femmes de plus de 60 ans, elle est passée à 24% pour les 25-30 ans. L'évolution est également remarquable pour les hommes mais à un degré moindre : la part des hommes n'ayant pas dépassé le primaire a diminué de 43% à 21% pour les mêmes générations. En 2000, les femmes de 25-30 ans n'ayant pas dépassé le primaire ne sont plus que 16% et leurs homologues masculins 17%.

⁵ Extrait d'une enquête qualitative menée auprès d'une trentaine de femmes luxembourgeoises de 30 à 55 ans. Cette enquête a permis de mettre en relief certains des facteurs déterminants de l'activité professionnelle féminine. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une publication : Activité professionnelle, activité familiale : les choix des femmes luxembourgeoises, PSELL n°118, 1999, A. AUBRUN – M. BORSENBARGER – S. BREULHEID – F. HENTGES – B. LEJEALLE – G. MENARD – M. PELS – M. ZANARDELLI – CEPS/Instead.

⁶ Y compris le brevet de maîtrise artisanale.

Ces évolutions différentes selon le sexe conduisent à ce que l'on observe un profil de formation similaire entre hommes et femmes : 21% des jeunes hommes de 25 à 30 ans et 20% des jeunes femmes du même âge sortis du système scolaire ont un niveau supérieur à Bac+3⁷. On peut déjà noter, à partir de cette classification des niveaux de formation, une légère préférence des femmes pour les formations de type général par rapport aux formations techniques ou professionnelles qui semblent attirer davantage les jeunes hommes : 12% de jeunes femmes choisissent la section générale (inférieur et supérieur) contre 9% des jeunes hommes⁸.

T₂

Répartition des individus de plus de 25 ans sortis du système scolaire en fonction de leur plus haut niveau de formation scolaire et professionnelle atteint avec succès, de leur âge et de leur sexe (1997)

<i>Formation terminée</i>	<i>25-29 ans</i>	<i>30-39 ans</i>	<i>40-49 ans</i>	<i>50-59 ans</i>	<i>>= 60 ans</i>
Hommes					
Inférieur au Primaire	21,1	24,9	28,6	29,7	42,7
Brevet apprent./Techn. et profess. inférieur	14,6	8,2	9,7	7,8	9,5
Technique supérieur et prof (dont CATP)	25,2	27,0	20,2	20,7	17,5
Secondaire général inférieur	3,4	2,9	6,7	3,1	4,3
Secondaire général supérieur	5,7	6,8	8,8	8,0	10,5
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	8,5	8,2	11,3	13,4	9,7
Bac+3 et plus	21,5	22,0	14,7	17,3	5,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes					
Inférieur au Primaire	23,6	27,9	44,9	49,5	72,2
Brevet apprent./Techn. et profess. inférieur	17,7	9,6	8,0	9,1	6,8
Technique supérieur et prof (dont CATP)	20,7	27,4	18,8	13,2	6,1
Secondaire général inférieur	4,5	6,1	8,9	13,6	7,3
Secondaire général supérieur	7,5	9,0	9,8	7,9	5,4
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	6,2	6,0	2,5	2,4	1,2
Bac+3 et plus	19,8	14,0	7,1	4,3	1,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

⁷ Aujourd'hui, les femmes ne représentent qu'un tiers des bourses de formation - recherche attribuées dans le cadre de la Recherche et Développement du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle – Source : Rapport d'activité 1998 du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle – Mars 1999.

⁸ Concernant l'enseignement technique supérieur, les jeunes femmes sont encore rares à se lancer dans les formations dispensées par l'IST (Institut Supérieur de Technologie) : en novembre 1998, sur les 267 étudiants inscrits dans les 4 années de l'IST, seulement 17 étaient des femmes. Cet institut dispense des formations d'ingénieurs qui semblent ne pas attirer les jeunes femmes (électrotechnique, génie civil, informatique appliquée, mécanique) et ceci, malgré des actions de sensibilisation pour que les jeunes filles envisagent la possibilité de se diriger vers ce type de formations. Source : Rapport d'activité 1998 du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle – Mars 1999.

L'âge de fin d'études témoigne également de l'allongement de la scolarité dans le temps : en 1997, la génération des 25-30 ans termine, en moyenne, sa scolarité à 19 ans alors que la génération des plus de 60 ans quittait l'école, en moyenne, à 16 ans et demi⁹. L'allongement de la scolarité est plus net pour les femmes : l'âge moyen de fin d'études est ainsi passé de 15 ans et demi à un peu plus de 18 ans et demi alors que pour les hommes, il est passé de 18 ans à 20 ans.

Si les situations des femmes et des hommes semblent se rapprocher parmi les jeunes générations, les femmes sont toujours désavantagées sur le marché du travail. D'une part, parce que dans l'ensemble de la population, les femmes ont encore un niveau de formation inférieur à celui des hommes, et d'autre part, parce qu'à diplôme équivalent, les femmes accèdent à des professions hiérarchiquement inférieures à celles des hommes. Cette raréfaction des femmes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des professions est très bien illustrée dans le secteur de l'enseignement. Les femmes représentent près de 70% du corps enseignant dans l'éducation préscolaire et primaire et ne sont plus que 40% dans les lycées. On notera également qu'aux postes de direction, on ne compte pas plus d'une femme pour neuf hommes. Rares sont aussi les femmes aux postes d'inspecteurs. Quant aux enseignants encore en formation à l'ISERP (Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques), les femmes sont quasi omniprésentes dans la préparation pour l'enseignement préscolaire : en décembre 1998, 51 femmes suivaient ces cours sans aucun collègue masculin à leur côté alors que dans l'enseignement primaire les hommes, bien qu'encore minoritaires, atteignaient 36% des effectifs¹⁰.

Cet exemple du secteur de l'enseignement illustre, d'une part, la raréfaction des femmes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des professions et, d'autre part, le risque d'une persistance de tels phénomènes si l'on tient pour raisonnable l'hypothèse de l'impact de l'image transmise par les enseignants auprès des enfants. En effet dans le milieu scolaire les enfants grandissent avec l'idée que plus leur enseignement se "complexifie", plus ils ont des enseignants de sexe masculin.

3. DES ETRANGERS PAS TOUJOURS MOINS DIPLOMES

Le détail des formations par nationalité révèle également d'importantes différences. Parmi les étrangers résidant au Luxembourg, deux sous-populations ont des caractéristiques de formation qui s'opposent (cf. tableau 3) :

- d'un côté, on trouve les Portugais dont le niveau de formation est particulièrement bas : 78% des hommes et des femmes n'ont pas dépassé le niveau primaire ;

⁹ Si l'âge de fin d'études pour les individus de plus de 60 ans semble élevé, c'est en partie, parce que sont également comptabilisées les reprises d'études, qui s'effectuent parfois à des âges avancés (par exemple, les brevets de maîtrise artisanale sont des diplômes obtenus fréquemment au-delà de 25 ans). De plus, une partie des individus de plus de 60 ans sont décédés, ce qui a tendance à biaiser l'estimation de l'âge moyen à la hausse car les décès sont vraisemblablement plus fréquents parmi les plus âgés et l'on peut supposer que les taux de mortalité sont plus élevés parmi les individus ayant un niveau de formation plus faible.

¹⁰ Source : Rapport d'activité 1998 du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle – Mars 1999.

- et, de l'autre, on trouve les étrangers originaires d'un pays de l'Union Européenne (hors Luxembourg et Portugal) ayant un niveau de formation plus élevé que les résidents de nationalité luxembourgeoise : en 1997, 41% des hommes et 30% des femmes ont dépassé avec succès le niveau Bac. Notons que le niveau de formation des ressortissants européens arrivés au Luxembourg entre 1997 et 2000 est supérieur à celui des ressortissants européens arrivés avant 1997¹¹.

T₃

Répartition des individus sortis du système scolaire en fonction de leur plus haut niveau de formation scolaire et professionnelle atteint avec succès, de leur nationalité et de leur sexe (1997)

<i>Formation terminée</i>	<i>Luxembourgeois</i>	<i>Etrangers hors Union Européenne</i>	<i>Etrangers Union Européenne sauf Portugais</i>	<i>Portugais</i>
Hommes				
Inférieur au Primaire	25,4	21,6	22,4	77,7
Brevet apprent./Techn. et profess. inférieur	12,0	16,2	7,2	11,4
Technique supérieur et prof (dont CATP)	23,9	35,7	20,3	6,7
Secondaire général inférieur	5,0	1,4	2,6	1,2
Secondaire général supérieur	9,3	4,1	6,2	1,5
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	10,9	6,1	9,7	0,9
Bac+3 et plus	13,5	14,9	31,6	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes				
Inférieur au Primaire	43,7	43,0	28,7	78,1
Brevet apprent./Techn. et profess. inférieur	11,8	11,2	7,3	6,8
Technique supérieur et prof (CATP)	19,7	19,5	17,7	8,0
Secondaire général inférieur	9,2	5,6	5,1	1,8
Secondaire général supérieur	7,4	11,2	11,0	2,8
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	3,0	2,8	6,1	0,5
Bac+3 et plus	5,2	6,7	24,1	2,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Les graphiques suivants (reprenant les données du tableau 3) permettent de visualiser les deux effets précédents (qualification élevée pour les étrangers originaires de l'Union Européenne hors Portugal et faible pour les Portugais) ainsi qu'une similitude des niveaux de formation entre les résidents luxembourgeois et les étrangers résidents originaires d'un pays hors Union Européenne, surtout pour les femmes¹².

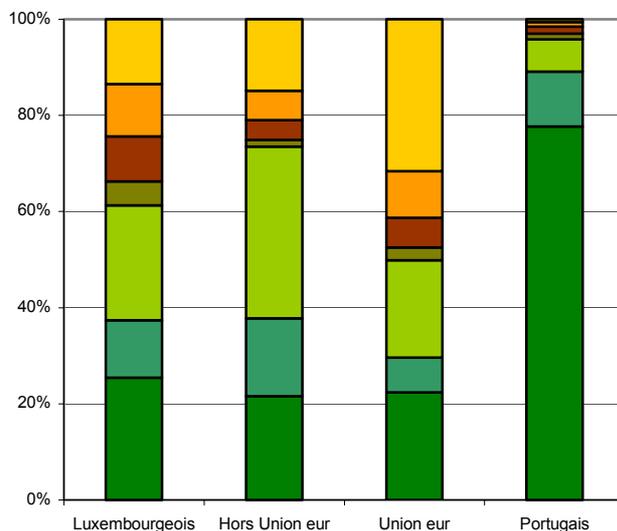
¹¹ A deux reprises entre 1997 et 2000, des immigrés récemment installés au Luxembourg ont été introduits dans le panel (en 1998 et 2000). Parmi ces 436 nouveaux enquêtés, 255 ont une nationalité d'un pays de l'Union Européenne autre que luxembourgeoise ou portugaise. Ces immigrés sont beaucoup plus diplômés que la moyenne des immigrés de mêmes nationalités présents dans le panel en 1997. En effet, 60% d'entre eux ont un diplôme au moins égal à bac+3 contre 28% de leurs compatriotes initialement présents dans le panel.

¹² Notons que les différences structurelles d'âge entre les différentes communautés peuvent justifier ces différences.

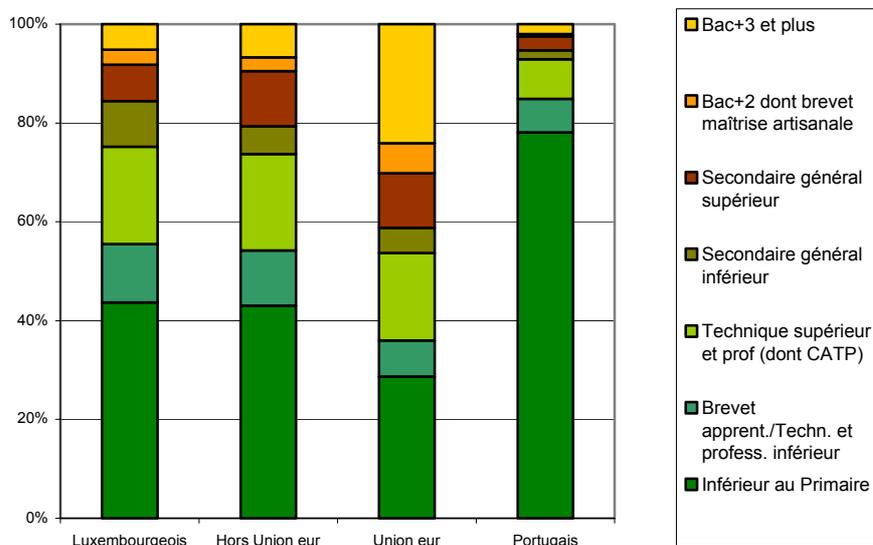
G₂

Répartition des individus sortis du système scolaire en fonction de leur plus haut niveau de formation scolaire et professionnelle atteint avec succès, de leur nationalité et de leur sexe (1997)

Hommes



Femmes



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

4. UNE REPRODUCTION DES CLASSES SOCIALES QUI PERSISTE

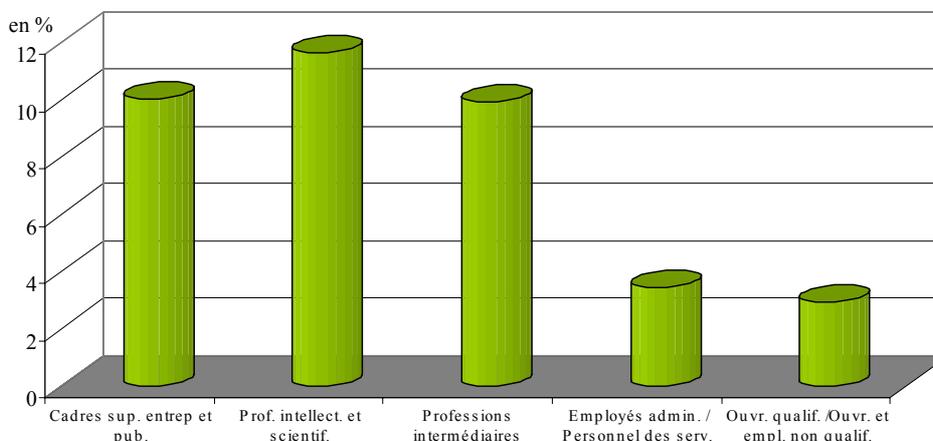
Les familles les plus aisées financièrement permettent-elles plus facilement à leurs enfants d'accéder à des études supérieures que les familles défavorisées ? Les enfants des familles aisées disposent, très tôt, de moyens plus importants pour accéder à la connaissance : les parents peuvent financer des cours particuliers, mettre à la disposition des enfants davantage de supports pédagogiques utiles à l'apprentissage, assurer financièrement les redoublements, et quand les enfants sont plus grands, les parents peuvent plus facilement et plus longtemps financer des études supérieures dans de bonnes conditions.

Comment s'effectue cette reproduction du milieu social d'origine en termes de niveau de formation ? Les statistiques qui suivent reposent sur les données du panel PSELL de 1996¹³.

La proportion d'enfants poursuivant des études post-secondaires est croissante avec la classification hiérarchique de la profession du père¹⁴ (cf. graphique 3). Environ 10% des enfants scolarisés dont le père est cadre supérieur ou exerce une profession dite intellectuelle ou scientifique poursuivaient des études post-secondaires en 1996 contre seulement 3 % des enfants d'ouvriers qualifiés, d'employés ou d'ouvriers non qualifiés. Les effectifs des scolarisés dans le supérieur étant faibles dans le panel, nous ne retiendrons ici que la relation globalement positive entre l'échelle des professions et le suivi d'études post-secondaires.

G3

Pourcentage d'enfants scolarisés poursuivant des études post-secondaires en fonction de la profession du père * (1996)



Source : PSELL 1996 – CEPS/Instead

* Lorsque le père n'exerce plus d'activité professionnelle, c'est la dernière activité exercée qui est prise en compte.

Note de lecture : Parmi l'ensemble des enfants scolarisés en juillet 1996 et dont le père est cadre supérieur dans une entreprise ou dans le secteur public, 10% suivent des études post-secondaires.

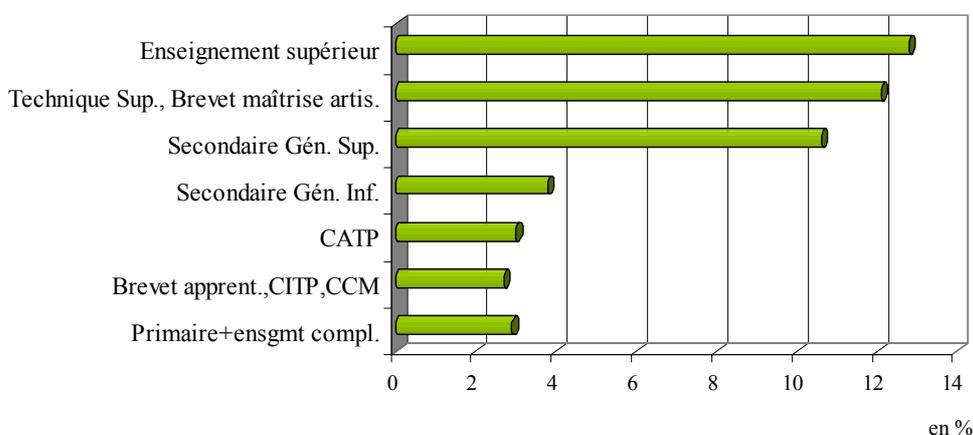
¹³ Le champ d'analyse est l'ensemble des élèves en cours de formation au moment de la fin de l'année scolaire, en juillet 1996, et appartenant encore au ménage de leurs parents. Les caractéristiques des parents sont celles de décembre 1996. La distinction entre les études supérieures universitaires et les études non universitaires n'a pas pu être faite en raison d'effectifs insuffisants. Ces statistiques demanderaient quelques approfondissements dans la mesure où l'âge des parents et celui des enfants ne sont pas pris en compte.

¹⁴ Cette classification (CITP) est établie par le Bureau International du Travail (BIT) (cf. détail de cette classification dans la note de bas de page n°17 de ce document).

Le même effet est observé lorsqu'on établit ces statistiques en fonction du niveau de formation du père (qui est, d'ailleurs, fortement lié au type de professions exercées) : plus le niveau de formation du père est élevé, plus la probabilité de suivre des études supérieures est forte pour l'enfant (cf. graphique 4). 13% des enfants scolarisés en juillet 1996 dont les pères ont achevé un cycle d'enseignement supérieur suivaient des études post-secondaires ; ils n'étaient que 3% parmi les enfants de père n'ayant pas dépassé le niveau primaire. La reproduction du modèle paternel en termes de niveau de formation reste donc très forte malgré la démocratisation de l'accès aux études.

G4

Pourcentage d'enfants scolarisés poursuivant des études secondaires en fonction du niveau de formation du père (1996)



Source : PSELL 1996 – CEPS/Instead

S'il y a reproduction du côté du père, qu'en est-il du côté de la mère ? Le phénomène précédemment observé pour la profession et pour le niveau de formation du père se répète pour la mère : 13% de l'ensemble des enfants scolarisés dont la mère exerce ou a exercé dans son dernier emploi une profession intellectuelle ou scientifique suivent des études supérieures, contre un peu moins de 4% des enfants d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés. Par ailleurs, 11% des enfants scolarisés en juillet 1996 dont la mère a achevé un enseignement supérieur suivent des études post-secondaires contre 4% des enfants dont la mère n'a pas dépassé le niveau primaire ou complémentaire.

La reproduction du modèle parental s'exerce donc aussi bien au niveau paternel que maternel. Ceci s'explique, en partie, par le phénomène d'homogamie qui touche les parents : les couples se forment souvent dans le même milieu social d'origine, c'est-à-dire que la probabilité pour un ouvrier d'épouser une ouvrière ou une femme exerçant une profession de personnel de service est bien plus élevée que la probabilité d'épouser une femme cadre supérieure.

Dans le paragraphe précédent, nous avons supposé que la mère travaillait mais toutes n'exercent pas une activité professionnelle. L'inactivité ou l'activité professionnelle de la mère a-t-elle un effet sur le suivi d'études supérieures par l'enfant ? Environ 7% des enfants scolarisés dont la mère n'exerçait pas d'activité professionnelle au mois de décembre 1996 suivaient des études post-secondaires contre 6% des enfants de mères exerçant une activité professionnelle. Ces proportions passent en 2000 à 5% et 10% respectivement. Ainsi nous ne décelons aucun lien entre l'activité de la mère et le suivi d'études supérieures par l'enfant.

Les effets précédents attribués à l'influence de la profession ou du niveau de formation du père sont quasi équivalents pour les filles et les garçons. Quelques points de dissemblances sont cependant constatés en 1997 :

- les fils dont les pères exercent des professions dites intellectuelles et scientifiques suivent bien plus fréquemment des études supérieures que les filles : 15% des garçons et 8% des filles ;
- les filles semblent avoir plus de difficultés que les garçons à "grimper" dans l'échelle sociale lorsque leur père a un faible niveau de formation puisqu'elles sont moins de 2% à suivre des études post-secondaires contre 5% des garçons.

Au contraire, en 2000, les niveaux de participation aux études supérieures sont plus élevés chez les filles que chez les garçons quelle que soit la formation initiale du père mais nous ignorons si cet avantage féminin perdurera.

Si l'on voulait résumer de façon schématique les informations précédentes, on pourrait dire qu'en 1997 le profil type de l'individu ayant toutes les chances d'intégrer le marché du travail dans de bonnes conditions car possédant un niveau de diplôme recherché par les entreprises est jeune, d'une des nationalités de l'Union Européenne (sauf Portugal) et son père est (/était) cadre supérieur.

CHAPITRE II

**DE LA FORMATION INITIALE A LA
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Existe-t-il un lien entre la formation initiale et la formation professionnelle continue¹⁵ ? Offrir une seconde chance de se former, d'obtenir un certificat ou un diplôme après une formation initiale écourtée est l'un des objectifs de la formation continue (cf. encadré 1). Cet objectif est-il atteint ? La formation continue est-elle réellement une seconde chance de formation, remplit-elle son rôle de complément ?

En fait, la formation professionnelle continue a tendance à creuser encore davantage l'écart initial qui existe entre les individus à la sortie du système scolaire. Les personnes ayant un bon niveau éducatif initial ont davantage d'opportunités de se former. Et cet écart s'amplifie au fur et à mesure de la progression des carrières entre ceux qui ont un faible niveau de formation initiale et ceux qui ont un niveau plus élevé. La formation professionnelle continue semble donc profiter davantage aux individus ayant une formation initiale déjà élevée.

Encadré 1 :
Objectifs de la formation continue

La formation continue a pour objectif (dans le cadre de la loi du secondaire technique du 4 septembre 1990 créant le service de la formation professionnelle) :

- d'aider les personnes titulaires d'une qualification professionnelle à adapter celle-ci à l'évolution du progrès technologique et aux besoins de l'économie, à la compléter ou à l'élargir ;
- d'offrir aux personnes exerçant une activité professionnelle soit salariée, soit indépendante ou à des chômeurs, l'occasion de se préparer aux diplômes et aux certificats visés par la loi du secondaire technique et d'obtenir une qualification professionnelle dans un système de formation accélérée ;
- d'appuyer et de compléter, sur une proposition des chambres professionnelles concernées, l'apprentissage pratique dispensé en entreprise.

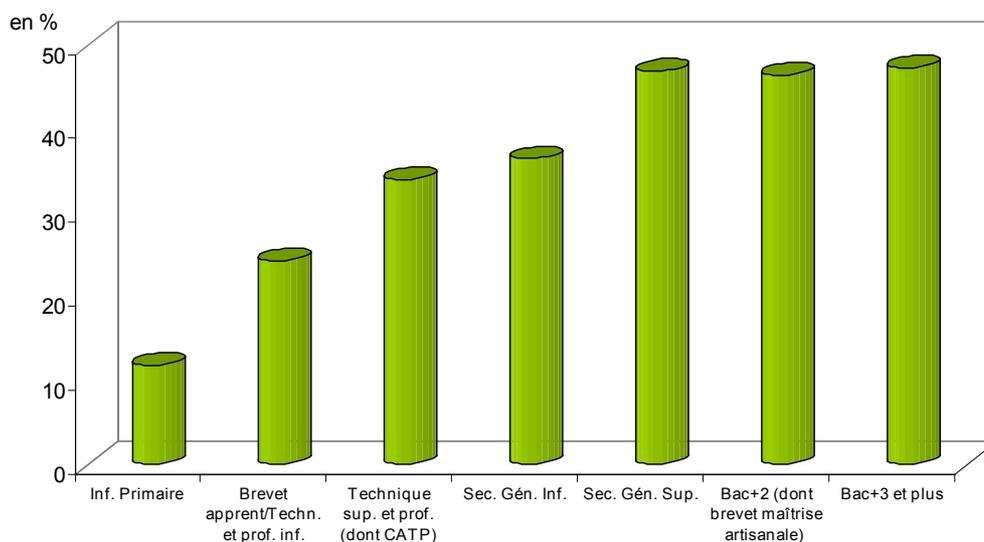
Quelle que soit la situation professionnelle des individus (actifs, inactifs, chômeurs), ***un peu plus d'un individu sur quatre a suivi au moins une fois dans sa vie une formation professionnelle continue*** (28%). Ce taux de participation est d'autant plus élevé que le niveau de formation de base est élevé. Ainsi, près d'un individu sur deux diplômé de l'enseignement supérieur a suivi au moins une fois dans sa vie une formation professionnelle continue, alors qu'ils ne sont que 12% parmi les individus n'ayant pas dépassé le primaire (cf. graphique 5).

¹⁵ On appelle formation professionnelle continue toute expérience de post-formation suivie après une interruption de scolarité (après la fin de la formation initiale) et ayant conduit à un certificat, une attestation ou un diplôme.

Le lien entre le niveau de formation initiale et le suivi d'une formation professionnelle continue est croissant jusqu'au secondaire général supérieur puis a tendance à stagner.

G5

Taux de participation à au moins une formation professionnelle continue en fonction du plus haut niveau de formation initiale atteint avec succès par les individus sortis du système scolaire (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Un peu plus d'un individu sur quatre a, au moins une fois dans sa vie, suivi une formation professionnelle continue. Cette information reste vague et ne donne pas de précision sur l'intensité, la régularité, le volume de temps, l'importance de cette expérience de post-formation. Limiter la mesure de ce suivi de post-formation aux trois dernières années permet de cibler les cas récents de post-formation. Ce taux de participation chute alors à 12% sur l'ensemble de la population quelle que soit la situation professionnelle.

La distinction des individus en fonction de leur situation vis-à-vis de l'activité professionnelle montre des différences de participation entre les actifs et les inactifs, car la formation continue est avant tout liée à l'exercice d'une profession.

Le suivi d'une formation professionnelle continue est fortement dépendant de l'exercice d'une activité professionnelle puisque seulement 3% des individus de moins de 60 ans inactifs et n'ayant jamais travaillé ont suivi une formation professionnelle continue contre 18% à 20% de ceux qui travaillent ou ont travaillé (cf. tableau 4). Toutefois nous ne tenons pas compte du fait qu'entre la formation professionnelle et l'enquête la situation professionnelle de l'enquêté a pu changer.

T4

Taux de participation à au moins une formation professionnelle continue en fonction du plus haut niveau de formation initiale atteint avec succès, du statut d'activité au moment de l'enquête et de l'âge (1997) – en %

Formation terminée	Actifs		Inactifs**				Ensemble
	moins de 35 ans	plus de 35 ans	moins de 60 ans		plus de 60 ans		
			déjà travaillé	jamais travaillé*	déjà travaillé	jamais travaillé*	
Inférieur au Primaire	11	18	10		11		12
Brevet apprent./Techn. et prof. inf.	26	31	17		27		24
Technique supérieur et prof (dont CATP)	37	39	22		30		34
Secondaire général inférieur	34	53	23		39		36
Secondaire général supérieur	49	57	42		36		47
Bac+2 (dont brevet maîtrise artisanale)	37	62	37		31		46
Bac+3 et plus	43	57	27		35		47
Ensemble	32	41	18	3	20	6	28

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

* Effectifs insuffisants pour estimer des taux de participation détaillés par niveau de formation initiale.

* Les chômeurs sont comptabilisés ici parmi les inactifs, en opposition aux actifs qui occupent effectivement un emploi au moment de l'enquête.

Par conséquent, l'intensité de participation à la formation professionnelle continue n'est pas à interpréter exclusivement en termes de capacité de l'individu à suivre une telle formation mais aussi en termes d'utilité et de besoin de suivre de tels cours. Plus que le niveau de formation, c'est le type de métiers et les besoins qui en découlent, qui motivent ou contraignent les individus à suivre des cours de perfectionnement. L'adaptation des connaissances et des compétences du salarié à l'évolution du poste de travail occupé est un élément déterminant des besoins en formation continue : les métiers ayant un contenu fortement technologique nécessitent une adaptation régulière des compétences des travailleurs aux nouvelles techniques. Dans ce cas, la formation continue permet de maintenir et de renforcer des connaissances dans un domaine spécifique. Pour ce type d'emploi aux besoins continus de formation, le niveau de formation initiale est fréquemment utilisé comme indicateur d'une certaine capacité d'adaptation à l'apprentissage continu de nouvelles connaissances ou de savoir-faire. Ainsi, on comprend mieux qu'on retrouve plus fréquemment ceux qui disposent d'un niveau de formation initiale élevé dans les cours de formation continue.

Par contre, certains métiers nécessitant tout autant de connaissances de base réclament peu de formation continue. En effet, certaines professions ne connaissent guère d'évolution, soit parce que le domaine dans lequel elles évoluent est un domaine à faible intensité technologique, soit parce que ces professions ne sont plus en phase d'expansion dans leur cycle de vie. Avec un niveau de formation initiale élevée, le suivi d'une formation professionnelle n'est donc pas systématique.

Quelles sont les caractéristiques des individus participant aux cours de formations professionnelles continues ?

Remarque : Les commentaires qui suivent concernent uniquement les individus ayant déjà exercé une activité professionnelle au moment de l'enquête ou dans le passé ; les individus n'ayant jamais travaillé et qui sont, d'ailleurs, relativement rares, sont exclus de ces commentaires.

Sachant qu'il existe globalement un lien, comme nous avons déjà pu le constater, entre le niveau de formation de base et le suivi d'une formation professionnelle continue, nous supposons que les individus qui suivent de telles formations continues auront des caractéristiques similaires à celles des individus ayant acquis des diplômes élevés.

1. UNE PROBABILITE DE SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE QUI AUGMENTE AVEC LA DUREE DE LA CARRIERE

Plus les actifs sont âgés, plus ils sont nombreux à avoir suivi une formation professionnelle continue (cf. tableau 5). Ceci se justifie par le fait que plus on avance en âge, plus on accroit, du fait de l'augmentation de la durée de carrière écoulée, sa probabilité d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue. Par conséquent, bien que le suivi de formation professionnelle soit plus intense parmi les individus ayant une formation initiale élevée, c'est-à-dire parmi les plus jeunes, les individus les plus âgés ont une probabilité plus élevée que les jeunes d'avoir eu la possibilité de suivre une formation professionnelle continue.

On ne retrouve pas cette relation chez les inactifs ayant déjà travaillé. Les résultats de 1997 ne peuvent pas être interprétés pour cette population car elle est très hétérogène (les durées d'interruption de carrière professionnelle sont très variables entre les individus). Les dernières données disponibles sur la formation professionnelle tiennent compte du suivi de formation continue durant l'année de l'enquête. Ainsi, lorsqu'on est inactif en 2000, les chances d'avoir participé à une formation professionnelle au cours de cette même année ne sont que de 1,3% (contre 20,5% pour les actifs) et ces chances diminuent régulièrement avec l'âge.

T₅

Taux de participation à au moins une formation professionnelle continue en fonction du statut d'activité et de l'âge (1997) – en %

<i>Age</i>	<i>Actifs</i>	<i>Inactifs*</i>	<i>Ensemble</i>
25-29 ans	32	23	31
30-39 ans	39	20	35
40-49 ans	39	15	33
50-59 ans	42	17	31
plus de 60 ans	43	20	21
Ensemble >=25 ans	38	19	30

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

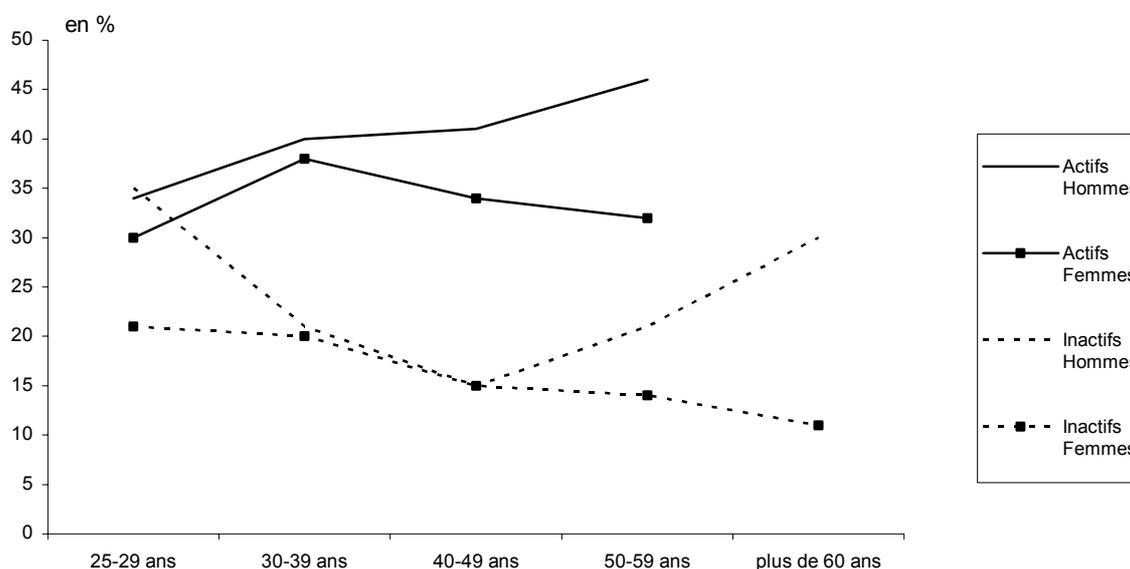
* Il s'agit du statut d'inactif au moment de l'enquête mais ayant déjà exercé une activité professionnelle.

2. UN TAUX DE PARTICIPATION MASCULIN PLUS ELEVE

La distinction par sexe montre ce que les courbes de taux d'activité en fonction de l'âge expriment habituellement : le taux de participation des femmes à des actions de formation professionnelle continue augmente jusque 40 ans puis diminue (cf. graphique 6). Cet effet est le résultat des interruptions de carrière chez les femmes et n'existe pas chez les hommes pour lesquels, plus l'âge augmente, plus le suivi d'une formation professionnelle est intense.

G6

Taux de participation à au moins une formation professionnelle continue en fonction du statut d'activité, de l'âge et du sexe (1997)*



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

* Pour les actifs de plus de 60 ans, les données ne sont pas fournies car les effectifs sont trop faibles pour garantir des résultats fiables.

Champ : Concernant les inactifs, seuls ceux ayant déjà exercé une activité professionnelle sont retenus.

Note : Dans ce graphique, nous nous permettons de relier les points entre eux comme si les taux de participation avaient été calculés pour chaque année d'âge et comme s'il s'agissait d'un seul individu au cours de son cycle de vie. Or, ce n'est pas le cas puisqu'il s'agit de taux de participation, d'une part, pour un groupe d'âges (par exemple, les individus de 25 à 29 ans), et d'autre part, pour plusieurs individus ayant des âges différents à un moment donné du temps. Le lecteur excusera cette simplification utile à l'interprétation visuelle des résultats.

L'état des lieux réalisé pour 1997 montre que globalement les hommes, parce qu'ils bénéficient en moyenne d'une formation de base plus élevée que les femmes, suivent également plus souvent des formations professionnelles continues : 41% des hommes actifs de plus de 25 ans contre 34% des femmes actives du même âge. La différence entre les hommes et les femmes s'accroît en fonction de l'âge en raison, d'une part, des interruptions de carrière et, d'autre part, de la moindre disponibilité des femmes pour la formation. C'est pour les individus de 30 à 40 ans que la différence de participation à des actions de post-formation entre hommes et femmes est la plus faible : 40% des hommes actifs et 38% des femmes actives ont suivi au moins une formation professionnelle dans leur vie.

Cependant cette tendance marquant une différence entre les hommes et les femmes disparaît en 2000. La participation à chaque âge à des formations professionnelles continues est désormais la même pour les hommes et pour les femmes. Cependant, hormis les interruptions de carrière, les femmes restent sans doute confrontées à beaucoup plus d'obstacles que les hommes pour accéder à des formations continues. En voici quelques-uns, extraits des entretiens qualitatifs réalisés auprès d'une trentaine de femmes sur le thème de la vie familiale, personnelle, sociale et professionnelle des femmes¹⁶ :

- des contraintes d'organisation du **temps** : *"J'ai suivi une formation pendant deux ans à côté du travail et de mon ménage (...) Je suis allée un jour par semaine à l'école à Luxembourg Ville pendant deux ans (...) Cela n'était pas toujours facile mais ça faisait du bien (...) Mais après la fin des cours je me suis dit que c'était quand même beaucoup"*.
- des contraintes liées aux **enfants** et aux **horaires** des cours de formation : *"Je pense parfois que je pourrais, par exemple, participer à des cours de formation continue. Mais c'est à ce moment là que j'ai des problèmes avec les enfants. Mardi ou jeudi après-midi ils ont leurs clubs, là j'ai des limites. En principe, je ne peux entreprendre quelque chose que s'ils sont à l'école pendant toute la journée (...) J'avais commencé des cours d'anglais – maintenant c'est devenu trop stressant parce que les cours commencent à 19h le soir, ce qui est une mauvaise heure ; s'ils avaient commencé à 20h ou à 20h30, ça aurait été bien – mais du coup, la petite me dit : Maman tu n'es jamais à la maison. Je crois qu'elle le ressent comme ça"*.
- des contraintes liées à la non disponibilité du **conjoint** : *"Au début, avec le petit, c'était impossible d'étudier parce que mon mari était en train de finir sa formation (...) Pendant cette période je n'avais plus trop envie d'étudier mais maintenant en devenant plus âgée, ça me donnerait plus de satisfaction"*.
- des contraintes **budgétaires** : *"J'avais dit quand j'ai réétudié pour être aide-soignante : si une fois j'ai le temps et l'envie, alors je suivrais la formation d'infirmière dans des cours du soir. Mais je ne pourrais pas entretenir un ménage avec un salaire d'élève. C'est impossible, vu comme ça. Tout dépend de la situation financière et elle sera toujours prioritaire"*.

Les conditions de diplôme à l'entrée de ces formations sont aussi une barrière au suivi de telles formations surtout pour les femmes les plus âgées.

¹⁶ Extrait d'une enquête qualitative menée auprès d'une trentaine de femmes luxembourgeoises de 30 à 55 ans. Cette enquête a permis de mettre en relief certains des facteurs déterminants de l'activité professionnelle féminine. Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'une publication : Activité professionnelle, activité familiale : les choix des femmes luxembourgeoises, PSELL n°118, 1999, A. AUBRUN – M. BORSENBURGER – S. BREULHEID – F. HENTGES – B. LEJEALLE – G. MENARD – M. PELS – M. ZANARDELLI – CEPS/Instead.

3. UNE PARTICIPATION PLUS ELEVEE DES LUXEMBOURGEOIS

Les Portugais, qui ont globalement une formation de base relativement plus faible que les autres résidents, se distinguent à nouveau par une faible participation à la formation professionnelle continue: seulement 13% y participent (cf. tableau 6). Ceci est observé tout particulièrement chez les hommes : 11% sont concernés contre 15% des femmes portugaises.

Les Luxembourgeois, dont le niveau de formation de base est moins élevé que celui des étrangers originaires d'un pays de l'Union Européenne (hors Portugal) ont, par contre, un taux de participation à la formation professionnelle continue équivalent - voire un peu plus élevé - à celui de ces derniers : 41% des actifs luxembourgeois ont suivi au moins une fois une formation professionnelle continue contre 39% des étrangers originaires d'un pays de l'Union Européenne et 22% des étrangers originaires d'un pays hors Union Européenne.

T₆ Taux de participation à au moins une formation professionnelle continue en fonction du statut d'activité, de la nationalité et du sexe (1997) - en %

Nationalité	Actifs			Inactifs*			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Luxembourgeois	44	37	41	28	13	19	39	23	31
Etranger U.E. hors Portugal	42	34	39	26	19	22	39	28	33
Portugais	11	15	13	11	14	13	11	15	13
Etranger hors Union Europ.	25	17	22	nd	nd	12	24	14	19
Ensemble	39	32	36	27	14	19	35	23	29

Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

* Il s'agit du statut d'inactif au moment de l'enquête mais ayant déjà exercé une activité professionnelle.

nd : non disponibles car effectifs insuffisants pour communiquer des résultats fiables.

En résumé, la probabilité d'avoir suivi au moins une formation professionnelle continue est d'autant plus élevée que la carrière a été longue. Des contraintes spécifiques limitant le suivi de formation professionnelle continue sont encore notables chez les femmes ayant eu des enfants mais les comportements des hommes et des femmes de moins de 40 ans se sont harmonisés au cours des dernières années. Plus que le genre c'est le statut d'activité qui prédispose au suivi d'une formation professionnelle continue. Ce suivi est plus fréquent chez les résidents de nationalité luxembourgeoise.

CHAPITRE III

**L'ADEQUATION ENTRE FORMATION
ET ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Existe-t-il un lien entre la formation suivie et le type de métiers exercés ? Nous verrons que le lien existe et qu'il est particulièrement fort, surtout avec le niveau de formation initiale. Mais la formation initiale n'est pas le seul élément pris en compte lors d'un recrutement pour un poste. La formation continue, incluant les expériences de post-formation permettant d'augmenter le niveau de diplôme ou tout simplement d'acquérir des compétences supplémentaires non valorisées par un diplôme, est également un élément déterminant lors d'un recrutement ou d'une promotion pour un salarié déjà en place. Nous verrons quel est le lien entre la formation continue et le métier exercé.

1. QUELLE PROFESSION POUR QUEL NIVEAU DE DIPLOME ?

Le lien entre formation et profession est particulièrement fort¹⁷ : plus le niveau de formation initiale est élevé¹⁸, plus les professions exercées sont également hiérarchiquement élevées¹⁹.

Ainsi, achever de hautes études assure, avec une forte probabilité, d'exercer une profession hiérarchiquement élevée et bien rémunérée.

¹⁷ Le coefficient de corrélation entre ces deux caractéristiques est de 0,64. Ce coefficient variant de 0 à 1, au-delà de 0,6, on peut considérer que la dépendance entre ces deux caractéristiques est relativement forte.

¹⁸ Les niveaux de formations sont classés selon la hiérarchie présentée dès le tableau 1 de cette étude.

¹⁹ La classification des professions utilisée ici est celle établie par le Bureau International du Travail. Construite à partir de deux concepts, l'emploi et les compétences, elle prend en compte, en plus du niveau de formation acquis par la filière de l'instruction formelle, le niveau de formation informel acquis hors institutions et par expérience. La hiérarchie des professions et celle des niveaux de formation sont donc fortement liées entre elles puisque la construction de la classification des professions est établie, par principe, sur la classification des niveaux d'enseignement. Cette classification est constituée de 10 grands groupes :

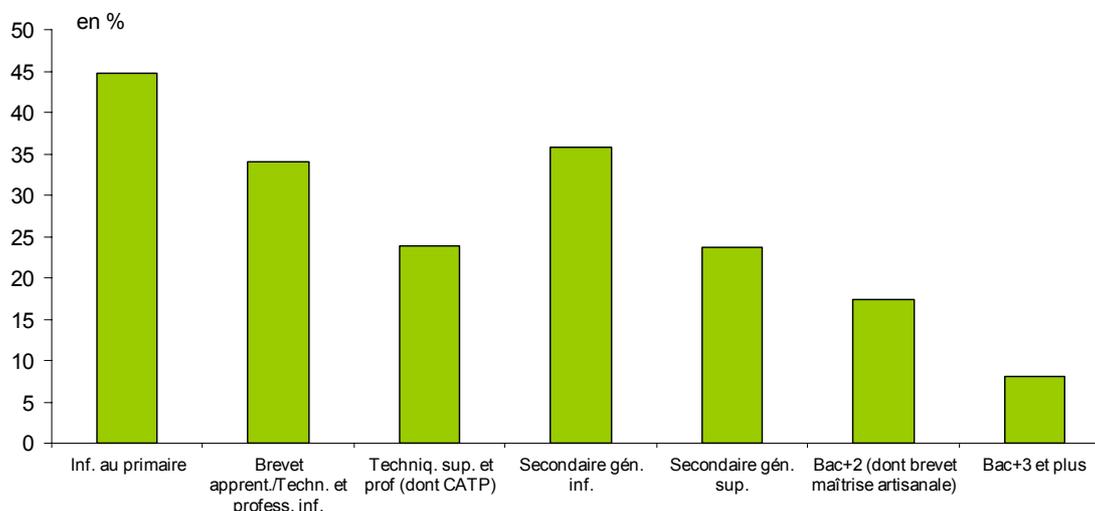
- 1 : Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise ;
- 2 : Professions intellectuelles et scientifiques (ingénieurs mécaniciens, ingénieurs en informatique, en électronique, cadres comptables, spécialistes des fonctions administratives et commerciales) ;
- 3 : Professions intermédiaires (techniciens en génie civil, en électricité, en électronique, en métallurgie, en informatique, gestionnaires de portefeuilles, de comptes clients, cambistes, courtiers, comptables, secrétaires de direction) ;
- 4 : Employés de type administratif (secrétaires, employés de bureau en service comptable, financier ou administratif, réceptionnistes, caissiers, guichetiers) ;
- 5 : Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché (serveurs, employés de la restauration et vendeurs) ;
- 6 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche ;
- 7 : Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal (ouvriers du bâtiment, ouvriers de la métallurgie ou de la construction mécanique, ouvriers des métiers de type artisanal) ;
- 8 : Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage (conducteurs de machines de fabrication de produits divers, conducteurs de véhicules et d'engins lourds) ;
- 9 : Ouvriers et employés non qualifiés (employés non qualifiés des services et de la vente, vendeurs ambulants, aides de ménage, portiers, éboueurs, manœuvres de l'industrie et du bâtiment, manutentionnaires, manœuvres des chantiers) ;
- 0 : Forces armées.

Un bon niveau de formation permet d'accéder à des postes qualifiés mais permet avant tout d'accéder à un emploi. En effet, les individus les moins qualifiés représentent une part importante des inactifs²⁰. Globalement la part des personnes inactives est d'autant plus petite que le niveau de formation est grand (cf. graphique 7). Ainsi 45% des individus de moins de 65 ans²¹ n'ayant pas dépassé le niveau primaire sont inactifs contre 8% des individus ayant achevé des études supérieures à BAC+3. La motivation d'exercer une activité professionnelle est particulièrement forte pour des individus ayant les qualifications permettant d'accéder à un métier "intéressant". Inversement, une faible qualification, conduisant à des métiers parfois peu intéressants, est désincitative au travail. C'est tout particulièrement le cas des femmes qui, en disposant d'un niveau de diplôme peu élevé et de la possibilité de ne pas être contrainte financièrement de travailler grâce à l'existence d'autres revenus dans le ménage, décident encore fréquemment de ne pas exercer d'activité professionnelle.

L'enseignement professionnel et technique, sensé mener plus fréquemment et plus durablement à une activité professionnelle que l'enseignement général, ne semble, en apparence, pas mieux préparer les individus à l'insertion professionnelle, surtout à un niveau inférieur au Bac. En effet, à nombre d'années d'études à peu près équivalent, la part des inactifs n'est pas différente selon que l'individu a suivi un enseignement général, technique ou professionnel. Ainsi, par exemple, avec un niveau de formation équivalent au secondaire inférieur, 34% des individus ayant suivi cet enseignement dans le technique ou le professionnel sont inactifs et 36% de ceux qui l'ont suivi en section générale. A un niveau secondaire supérieur, ces pourcentages sont tous deux de 24%.

G7

Part des personnes inactives* en fonction du niveau de formation initiale parmi les individus de moins de 65 ans en (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

* Y compris les individus à la recherche d'un emploi.

²⁰ On a défini ici les inactifs en incluant également les individus à la recherche d'un emploi. En fait, il s'agit des individus qui, par défaut, n'exercent pas d'activité professionnelle.

²¹ Si on restreint la population aux individus de moins de 50 ans car bon nombre d'actifs achèvent leur carrière professionnelle bien avant l'âge légal de la retraite, les parts de personnes inactives sont plus faibles mais dans les mêmes proportions. On remarque que cette situation conduit à une baisse de la part d'inactifs parmi les individus n'ayant pas dépassé le primaire un peu plus importante que pour les autres niveaux de formation car il s'agit des individus les plus âgés.

Si un niveau de formation élevé "protège" de l'inactivité, il permet également d'accéder à des métiers bien placés dans l'échelle hiérarchique des professions et, implicitement, dans celle des rémunérations.

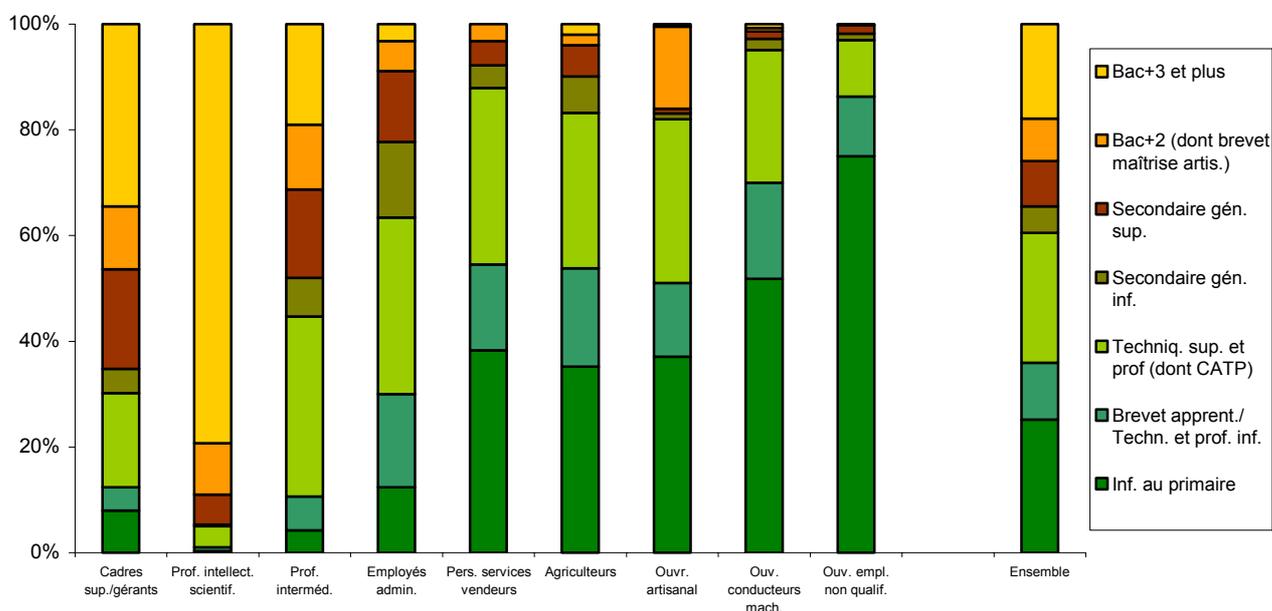
Les graphiques 8 et 9 recensent, d'une part, les niveaux de formation selon le type de professions exercées et, d'autre part, les professions exercées pour chaque niveau de formation initiale. Ils permettent de mettre nettement en évidence le lien entre la formation initiale et la profession.

- Indiscutablement, exercer une profession intellectuelle et scientifique sans avoir atteint au moins le niveau Bac est très rare : moins de 4% des actifs de 1997 y sont arrivés. Ainsi 90% des individus exerçant des professions intellectuelles et scientifiques en 1997 ont au moins achevé avec succès trois années d'enseignement après le Bac.

En détaillant les différents types de métiers dans ce groupe de professions, on comprend mieux que les formations qui y sont associées soient élevées. Il s'agit essentiellement d'ingénieurs civils, d'ingénieurs en électronique, en électricité, en informatique, d'ingénieurs des mines, d'architectes mais aussi de professeurs de l'enseignement secondaire, d'instituteurs ou encore de cadres comptables, d'économistes, de sociologues ou de psychologues. Ces professions dites intellectuelles et supérieures nécessitent effectivement d'avoir suivi des études universitaires pour y accéder. Dans ces professions la formation continue ne suffit pas à remplacer la formation initiale, elle ne peut que la compléter.

G8

Répartition des actifs selon leur niveau de formation initiale pour chaque groupe de profession (1997)

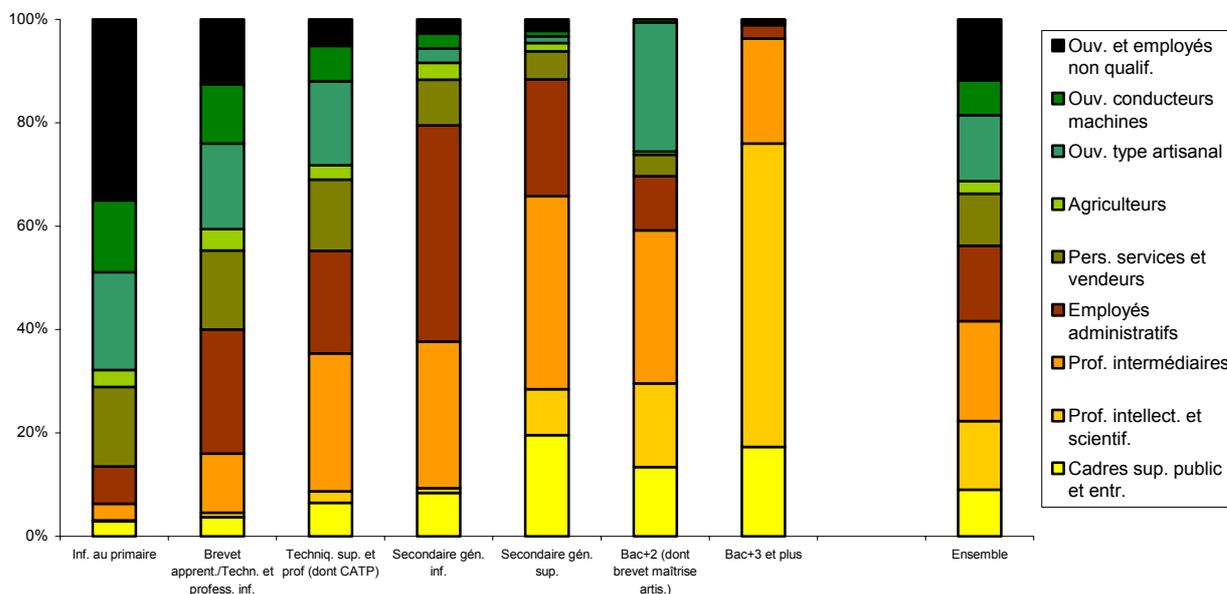


Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Champ : Actifs ayant un emploi en 1997.

G9

Répartition des actifs selon leur groupe de profession pour chaque niveau de formation initiale (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Champ : Actifs ayant un emploi en 1997.

- Si le groupe des professions intellectuelles et scientifiques est particulièrement homogène en ce qui concerne les niveaux de formation (au moins supérieurs au Bac), le groupe des cadres supérieurs du public ou des entreprises et des gérants est beaucoup plus disparate quant à la provenance scolaire initiale. Ce groupe de professions rassemble sans doute beaucoup plus d'autodidactes que les autres professions, particulièrement parmi les gérants de société. En effet, parmi les dirigeants et gérants d'entreprises, près de 17% n'ont pas dépassé le primaire et 55% ont, au plus, un CATP ou un diplôme de l'enseignement technique supérieur.
- L'accès à des professions dites supérieures et intermédiaires, que ce soit les cadres supérieurs, les professions intellectuelles et scientifiques ou les professions intermédiaires, reste très limité aux individus ayant quitté l'école juste après le primaire et pourtant ils sont très présents dans la population active totale (un actif sur quatre). Avec des études ne dépassant pas le primaire, les chances d'accéder à ces professions sont seulement de 6%.
- Si les individus n'ayant pas dépassé le primaire ont peu de chances de monter dans la hiérarchie des professions, ceux qui ont suivi un apprentissage de type CATP ou une formation secondaire supérieure de type technique ou professionnel bénéficient, en revanche, d'un accès plus varié à toute une palette de professions, du cadre à l'employé non qualifié.
- Avec un niveau de formation équivalent au secondaire général inférieur, une part importante des actifs est occupée à des postes d'employé administratif (42%). Une grosse partie de ceux qui ont achevé leurs études par le secondaire général supérieur exerce des professions intermédiaires (37%). Avec un niveau Bac+2, les professions intermédiaires sont encore dominantes (30% des actifs).

- Il est généralement demandé aux employés de type administratif des tâches et des qualifications relativement homogènes. Pourtant leurs niveaux de formation sont relativement variés. Si la grosse partie des actifs occupés dans cette profession (33%) dispose d'un diplôme du secondaire technique ou professionnel (dont le CATP), aucune autre formation ne domine vraiment.

Les modes de recrutement ainsi que l'offre de formation mais aussi le contenu des tâches évoluent avec le temps. Ceci explique la diversité des niveaux de formation détenus pas des actifs aux tâches similaires. Par exemple, les individus engagés aux postes d'employés administratifs avec un niveau de formation de type secondaire général inférieur sont les plus âgés, alors que les individus ayant suivi un enseignement technique ou ayant achevé leurs études secondaires générales sont les plus jeunes. Au cours du temps, pour cette profession, les recrutements ont eu lieu à des niveaux de formation de plus en plus élevés. Il y a 30 ans, un jeune sortant de l'école avec un niveau secondaire général inférieur convenait très bien pour un poste d'employé de bureau ; aujourd'hui le recrutement s'effectue plus souvent au niveau secondaire général supérieur ou au niveau des formations professionnalisées adaptées tout spécialement à ces emplois (comme le CATP notamment).

La disponibilité, sur le marché du travail, d'individus ayant des diplômes de plus en plus élevés est une des raisons de ces mouvements au niveau du recrutement : plus de choix dans la main-d'œuvre qualifiée permet plus d'exigences dans la sélection. Les besoins en formations plus longues se justifient également par l'évolution des techniques nécessaires à l'exercice de ces professions dont le contenu a nettement évolué, notamment en bureautique.

Concernant les actifs des professions intermédiaires, le même phénomène est observé avec une diversité des formations allant du CATP jusqu'au-delà de Bac+3. L'effet de ces changements de mode de recrutement au cours du temps est beaucoup moins net dans les autres professions.

- Enfin, 75% des ouvriers et employés non qualifiés n'ont pas dépassé le primaire : il s'agit essentiellement de personnels de ménage et de manœuvres de chantiers. C'est également parmi les ouvriers et employés non qualifiés que la part des étrangers est la plus forte : seulement 39% de Luxembourgeois y travaillent alors qu'il y a 39% de Portugais et 20% d'étrangers originaires d'autres pays.

2. FORMATION CONTINUE ET BESOINS DE LA PROFESSION ?

Si le lien est net entre le niveau de formation initiale et le type de professions exercées²², qu'en est-il entre la formation professionnelle continue et le métier exercé ?

D'après les résultats déjà entrevus précédemment, nous nous attendons à ce que les individus ayant les professions les plus élevées hiérarchiquement, suivent également plus fréquemment des cours de formation professionnelle continue. En effet, nous avons déjà observé que ceux qui détiennent un niveau de formation initiale élevé bénéficient également plus fréquemment d'une formation professionnelle continue ; une relation similaire devrait donc s'établir entre la formation continue et la profession exercée.

²² Rappelons que le coefficient de corrélation est de 0,64.

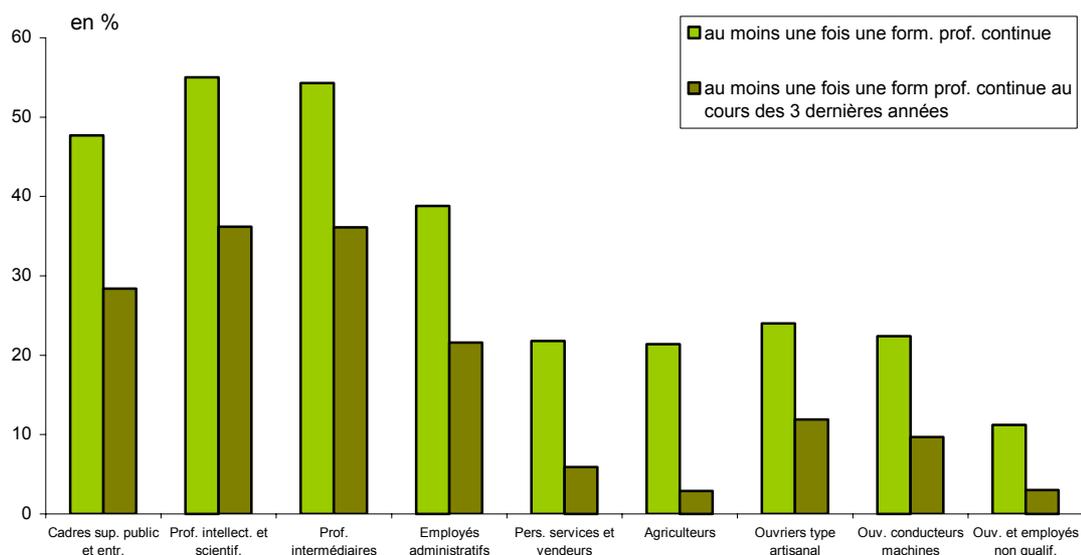
Le suivi d'une formation continue est, en effet, fortement lié au métier exercé : les besoins, pour un poste donné, en formation continue sont similaires aux besoins en formation initiale. Ainsi, recourent le plus fréquemment à la formation continue les professions intellectuelles et scientifiques, les professions intermédiaires, les cadres supérieurs et les employés administratifs (cf. graphique 10).

Les ouvriers qualifiés, plus que le personnel de services, les vendeurs, les agriculteurs ou les ouvriers et employés non qualifiés, sont appelés à suivre des formations tout au long de leur vie active. Ceci se vérifie tout particulièrement lorsqu'on limite le suivi d'une formation professionnelle continue sur une période rétrospective de 3 années. C'est ce qu'illustre le graphique 10, représentant la part des individus ayant suivi une formation continue au moins une fois dans leur vie et, plus précisément, au cours des 3 dernières années. Plus la profession exercée est élevée, plus les individus ont eu tendance à suivre au moins une fois une formation professionnelle continue. Le groupe du personnel de services, des agriculteurs et des ouvriers qualifiés est relativement homogène quant à ce suivi mais lorsqu'on limite ce suivi aux 3 dernières années précédant le moment de l'enquête, les ouvriers qualifiés se démarquent des précédents avec un suivi plus régulier.

Limite d'interprétation de ces données : la profession enregistrée est celle qui est exercée au moment de l'enquête ; or, le suivi d'une formation professionnelle continue peut se rapporter à un métier antérieur puisqu'elle se rapporte à toute la durée de la vie active ; la limitation de la période retenue à 3 années précédant le moment de l'enquête permet de supposer un lien plus fiable entre la profession exercée et le suivi de cette formation professionnelle continue.

G10

Part des actifs ayant suivi au moins une fois une formation professionnelle continue et part des actifs ayant suivi une formation professionnelle continue au cours des 3 dernières années en fonction du groupe de professions (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead
 Champ : Actifs ayant un emploi en 1997.

La classification des professions utilisée ici et établie par le Bureau International du Travail propose des groupes parfois hétérogènes quant au contenu des métiers. Par conséquent, elle ne permet peut-être pas de mettre en évidence des besoins spécifiques en formation professionnelle pour certaines professions. L'analyse plus précise par type de professions ne révèle toutefois pas de grandes variations quant au suivi d'une formation continue. Seules quelques divergences sont à noter :

- parmi les professions dites supérieures, les cadres supérieurs ont suivi bien plus fréquemment des formations continues que les gérants d'entreprises (39% au lieu de 14%) ;
- parmi les ouvriers de type artisanal, les ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment suivent rarement de telles formations (8%) ;
- et parmi les salariés non qualifiés, le personnel de nettoyage (essentiellement des femmes de charge) suit rarement des formations continues (8%) par rapport aux ouvriers non qualifiés (essentiellement des manœuvres de chantier) qui sont près de 25% à avoir suivi de telles formations.

Si le sens de la relation entre le niveau de diplôme initial et le métier exercé est évident, il n'en est pas de même avec la formation continue : est-ce la formation continue qui permet d'accéder à certains métiers ou bien est-ce certaines professions qui nécessitent le suivi d'une formation continue ? C'est certainement davantage cette deuxième proposition qui est la plus fréquente : la formation professionnelle est davantage une variable liée à la profession qu'à l'individu lui-même. C'est parce que l'entreprise a besoin d'un certain type de qualifications qu'elle propose ou impose une formation à ses employés et moins souvent l'inverse. La formation professionnelle n'est donc pas exclusivement une caractéristique propre à l'individu mais plutôt une caractéristique de l'entreprise ou du métier exercé.

3. FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE ET PROFESSION EXERCEE

Avec une même formation initiale, le suivi d'une formation professionnelle a-t-il un impact sur le niveau de la profession exercée ?

Dans un premier temps nous pouvons constater qu'avec un niveau de formation initiale équivalent, les individus ayant suivi une formation professionnelle, par rapport à ceux qui n'en ont pas suivi, sont mieux positionnés dans l'échelle des professions (cf. graphique 11).

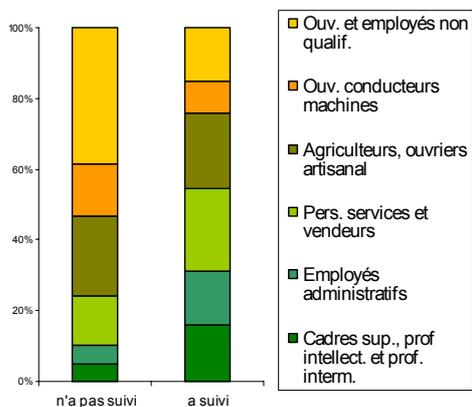
Cependant, on constate que selon le niveau de formation de base, "l'efficacité" de la formation professionnelle est plus ou moins visible. C'est avec un niveau de formation initiale ne dépassant pas le primaire que les différences sont les plus nettes entre les individus ayant suivi ou non une formation continue. Ainsi, parmi ces derniers, 17% de ceux qui ont suivi au moins une fois une formation professionnelle continue, exercent une profession dite supérieure (cadre supérieur, profession intellectuelle et scientifique, profession intermédiaire) ; contre seulement 5% de ceux qui n'en ont pas suivi.

Il n'y a que pour les individus diplômés d'études supérieures à Bac+2 que le suivi d'une formation continue ne change guère la répartition dans la hiérarchie des professions. L'explication tient sans aucun doute au fait que la quasi-totalité de ces actifs exerce déjà une profession située dans le haut de la hiérarchie (95% exercent au moins une profession intermédiaire).

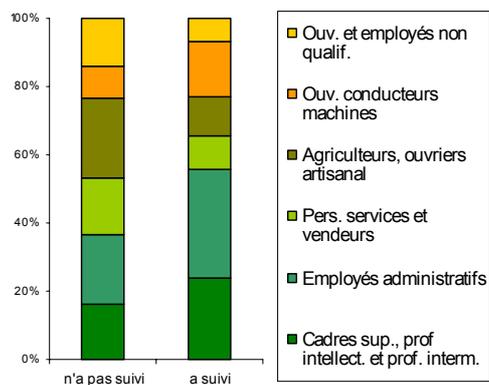
G11

Répartition des actifs ayant un même niveau maximum de formation initiale atteint avec succès en fonction de la profession et du suivi ou non d'au moins une formation professionnelle au cours de la carrière*

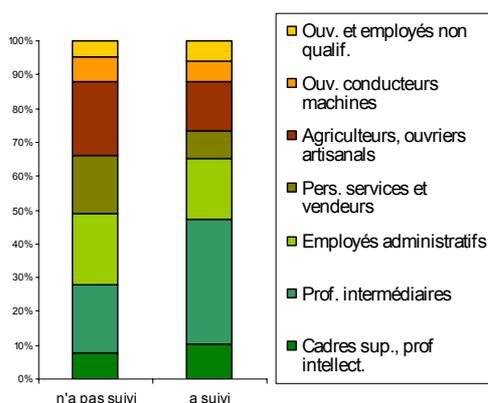
Inférieur ou équivalent au primaire



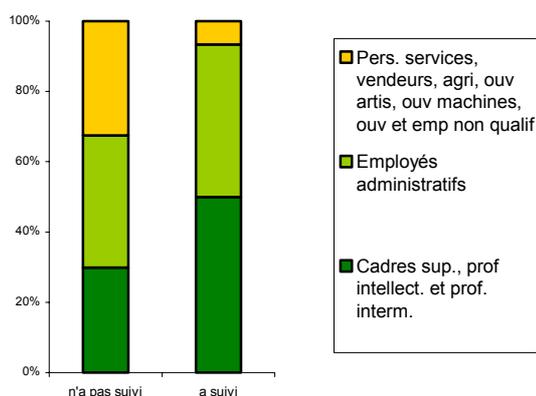
Brevet d'apprentissage et techn. prof. inf.



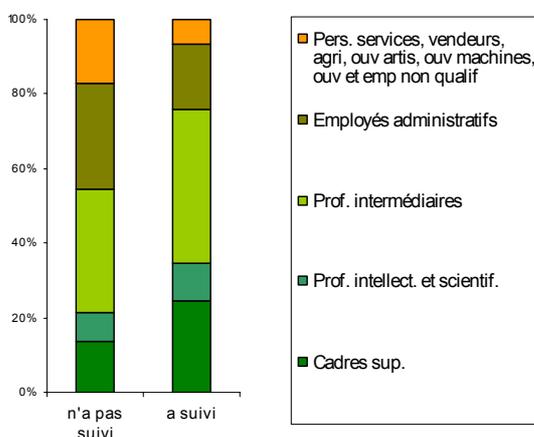
Technique sup. et prof (dont CATP)



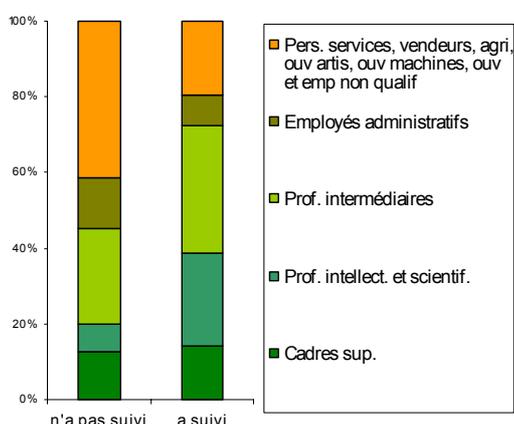
Secondaire général inférieur



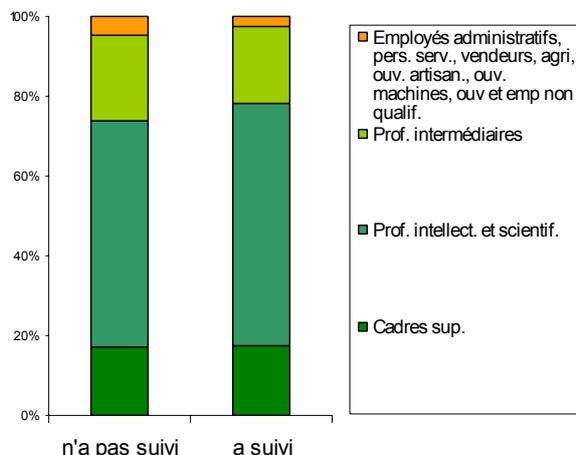
Secondaire général supérieur



Bac+2 (dont brevet maîtrise artis.)



Supérieur à Bac+2



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Note de lecture du graphique : Parmi les actifs n'ayant pas dépassé le primaire, moins de 5% de ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle exercent des professions dites supérieures ou intermédiaires contre 17% lorsqu'ils ont suivi une telle formation.

*Le contenu des catégories professionnelles varie d'un graphique à l'autre afin de respecter la représentativité des professions exercées pour chaque niveau de formation.

Le suivi d'une formation professionnelle continue est surtout lié au métier exercé car si l'on s'en tient à un même groupe de profession, la participation à une formation professionnelle continue ne diffère guère selon les différents niveaux de formation initiale. C'est la profession qui est déterminante.

4. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET MOBILITE PROFESSIONNELLE

Une autre manière d'aborder le thème de "l'efficacité" du suivi de cours de formation professionnelle est d'observer, pour un même individu, sa mobilité professionnelle au cours de sa carrière. Pour cela, on peut comparer la profession exercée en début de carrière avec celle occupée au moment de l'enquête²³.

Voyons, dans un premier temps, quelles sont les différentes trajectoires professionnelles possibles, indépendamment du niveau de formation initiale ou du suivi d'une formation professionnelle. Quels sont les actifs qui, durant leur carrière professionnelle, progressent, se maintiennent ou régressent dans la hiérarchie des professions ?

²³ Cet indicateur de mobilité professionnelle comparant les niveaux hiérarchiques du premier emploi et de l'emploi actuel est un indicateur grossier car il repose sur la hiérarchie des professions établie par le BIT qui n'est pas toujours justifiée.

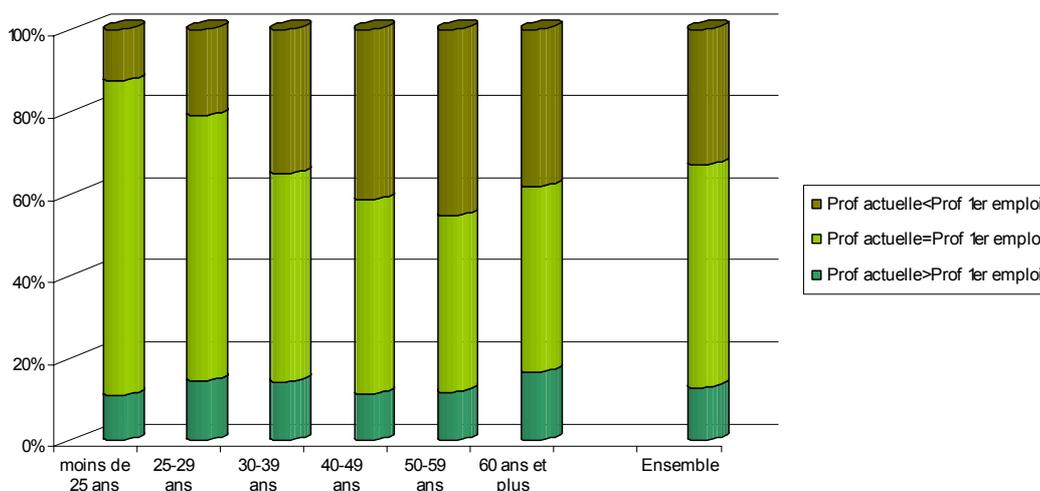
Toutes générations confondues :

- 54% des actifs de 1997 n'avaient pas changé de groupe de professions entre le premier emploi exercé et l'emploi actuel (nous n'excluons pas qu'à l'intérieur de ces groupes professionnels, des changements de postes, des changements d'entreprises aient peut-être eu lieu) ;
- un tiers des actifs avait progressé dans cette hiérarchie ;
- 13% des actifs avaient "régressé".

Il existe donc une forte stabilité des carrières : plus de la moitié des actifs ne change pas de profession (ou du moins pas de groupe professionnel), soit qu'ils ne changent pas d'entreprise, ni de poste, soit qu'ils changent d'entreprise mais pas de profession. Cette faible mobilité est toutefois dépendante de la durée de la carrière professionnelle : plus celle-ci est longue, plus l'individu a de chances d'avoir gravi les échelons de la hiérarchie des professions. C'est ce qu'illustre le graphique 12 : plus l'âge est élevé, plus la probabilité d'avoir gravi ces échelons est importante. En 2000, on observe que l'ascension est croissante avec l'âge, même au-delà de 60 ans.

G12

Comparaison de la première profession exercée et de la profession au moment de l'enquête par tranche d'âge (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

Champ : Actifs ayant un emploi en 1997

Note de lecture : En 1997, 11% des actifs âgés entre 40 et 50 ans avaient une profession inférieure à leur profession dans leur premier emploi (c'est-à-dire placée dans une position inférieure dans la hiérarchie des professions telle qu'elle est établie par le Bureau International du Travail) ; 47% n'avaient pas changé de groupe professionnel alors que 41% avaient changé pour une profession supérieure à leur premier emploi.

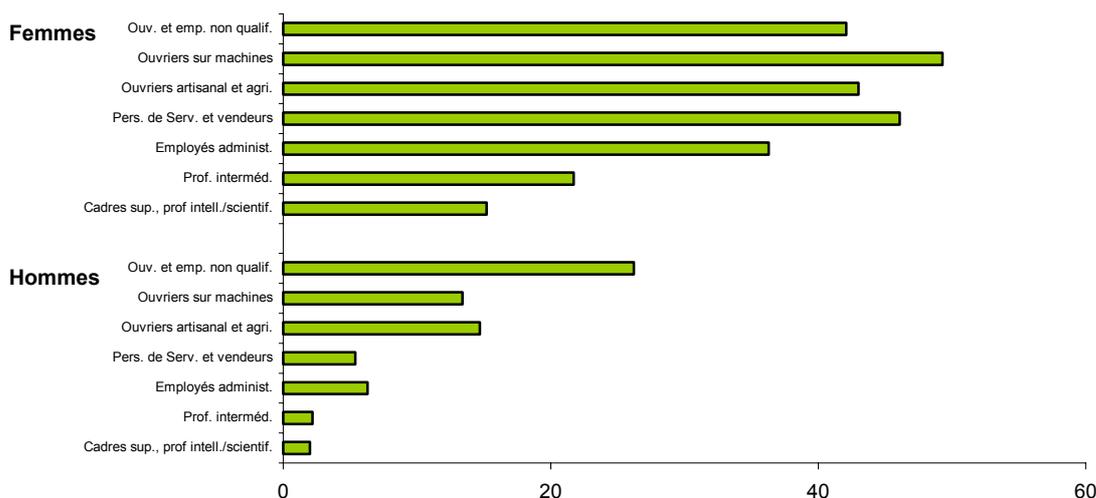
Les femmes font preuve de plus de stabilité dans l'évolution de leur carrière que les hommes puisque les deux tiers des femmes actives en 1997 n'avaient pas changé de groupe professionnel depuis leur premier emploi contre 49% des hommes. Mais le "déclassement" ne touche pas davantage les femmes. Cette plus forte propension à la stabilité professionnelle par rapport aux hommes est surtout visible à partir de 25 ans, âge à partir duquel les interruptions d'activité féminines peuvent gêner l'ascension professionnelle, alors que les hommes connaissent rarement des interruptions de carrière. Ainsi, entre 25 et 30 ans, 28% des hommes ont déjà connu une ascension professionnelle contre 13% des femmes. Ceci témoigne des reprises d'activité des femmes à un niveau similaire à leur premier emploi : la sortie du marché du travail pénalise l'évolution hiérarchique professionnelle des femmes. Au-delà de 30 ans, la différence entre hommes et femmes est de 10 points quant au pourcentage d'actifs ayant gravi au moins un échelon de la hiérarchie des professions.

Les interruptions d'activité sont particulièrement fréquentes parmi les femmes les moins qualifiées. En 1997, parmi les femmes de moins de 60 ans, 50% de celles qui avaient commencé leur carrière professionnelle en tant qu'ouvrières avaient déjà interrompu leur activité, contre 15% des femmes ayant débuté par une profession supérieure, c'est-à-dire en tant que cadre supérieur ou exerçant une profession intellectuelle ou scientifique (cf. graphique 13). Et ceci se vérifie pour toutes les générations de femmes : plus leur premier emploi est qualifié, moins elles interrompent leur carrière professionnelle.

Débuter avec une activité professionnelle dite supérieure désincite donc aux arrêts de travail. La motivation pour se maintenir dans une activité professionnelle "intéressante" permet de surmonter plus facilement les obstacles traditionnels liés à l'activité féminine et notamment d'en valoriser l'apport financier.

G13

Part des individus de moins de 60 ans ayant interrompu leur activité selon la profession au premier emploi et selon le sexe (1997)



Source : PSELL 1997 – CEPS/Instead

N'avoir jamais exercé d'activité professionnelle est relativement rare : à peine 5% des femmes n'ont jamais travaillé.

Les cadres supérieurs et les gérants exercent rarement cette profession dès le départ : seulement 7% de ceux qui le sont en 1997 l'étaient déjà dans leur premier emploi. Par contre, les professions intellectuelles et scientifiques, les employés administratifs et les ouvriers de type artisanal connaissent une forte stabilité dans le type de professions exercées : plus de 70% d'entre eux exerçaient déjà cette activité professionnelle dans leur premier emploi²⁴.

Les trajectoires d'ascension hiérarchique les plus courantes sont observées pour les employés de bureau qui passent à des professions intermédiaires de type administratif (surtout des femmes dans le tertiaire) et pour les ouvriers de type artisanal qui deviennent chefs d'équipes et obtiennent le statut de technicien (surtout des hommes dans l'industrie).

Le suivi d'une formation professionnelle continue a-t-il un lien avec la mobilité professionnelle ?

Environ 40% des actifs ayant suivi au moins une fois une formation professionnelle continue ont gravi la hiérarchie des professions, contre 30% des actifs n'en ayant pas suivi. Si on sélectionne uniquement les individus ayant achevé leur carrière professionnelle (c'est-à-dire les actifs âgés de 50 à 60 ans), l'écart est encore plus important : 54% de ceux qui ont suivi au moins une fois une formation professionnelle continue ont gravi les échelons de la hiérarchie des professions, contre 40% de ceux qui n'ont jamais assisté à un seul de ces cours.

A nouveau le sens de ce lien n'est pas défini : est-ce la formation professionnelle qui a permis à ces actifs de gravir les échelons, ou bien est-ce le fait d'avoir changé de profession qui a nécessité le suivi d'une formation professionnelle continue ? La formation continue a-t-elle un effet moteur sur l'évolution des carrières ou est-elle seulement un élément consécutif à cette évolution ?

²⁴ Notons que l'ascension est impossible pour les actifs dont l'emploi est classé au sommet de la hiérarchie des professions de même qu'il est impossible de descendre dans cette hiérarchie pour les ouvriers ou employés non qualifiés.

CHAPITRE III

LES FACTEURS INCITATIFS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Une analyse multivariée tenant compte de certaines caractéristiques personnelles des salariés²⁵ et de leur poste de travail permet de déterminer quels sont les éléments les plus incitatifs au suivi d'une formation professionnelle continue (cf. annexe 1). Examinées l'une après l'autre, ces caractéristiques peuvent apparaître comme des éléments explicatifs du phénomène de participation ou de non participation à la formation professionnelle continue, mais parfois elles ne sont que le reflet d'autres caractéristiques qui leurs sont liées. C'est pourquoi il est nécessaire de tenir compte simultanément de tous ces éléments pour déterminer l'effet propre de chacun. Par exemple, nous avons constaté en 1997 que les femmes suivaient moins souvent des formations professionnelles continues que les hommes, mais ceci est lié à la structure de l'emploi féminin puisque l'analyse multivariée ne révèle aucune différence significative entre hommes et femmes lorsque sont prises en compte d'autres caractéristiques que nous allons présenter.

Cette analyse²⁶ révèle que les caractéristiques des actifs que nous avons examinées expliquent mal le suivi de formation professionnelle continue. Une grande part d'indétermination demeure donc quant au suivi de ces formations puisque seulement 18% des différences observées entre les salariés sont expliquées par six caractéristiques. Les raisons, motivations, incitations au suivi de telles formations résident donc essentiellement ailleurs. La multiplicité des facteurs en jeu dans la décision de telles formations – dont une part importante est méconnue, par exemple le passé professionnel - explique une partie de cette ignorance. Rappelons, en effet, que les caractéristiques de l'emploi utilisées dans cette analyse sont celles de l'emploi au moment de l'enquête et non pas de l'emploi au moment où la formation professionnelle a été suivie.

Le pouvoir explicatif très faible de cette analyse est à souligner comme un premier résultat d'incapacité présente à déterminer toutes les raisons du suivi d'une formation continue.

Le deuxième résultat intéressant de cette analyse réside dans l'absence d'effet de caractéristiques que l'on supposait discriminantes vis-à-vis du suivi d'une formation professionnelle continue. Par exemple, les femmes ne manifestent pas moins que les hommes d'assiduité à suivre de tels cours de formation continue. Si cela était apparu dans les commentaires des paragraphes précédents, c'est en fait les caractéristiques des emplois exercés par les femmes qui sont responsables de ce phénomène apparent. Les femmes suivent effectivement moins fréquemment des formations professionnelles continues, non pas parce qu'elles sont du genre féminin, mais parce qu'elles ont d'autres caractéristiques – professionnelles, de formation initiale, d'activité, d'âge à l'activité - liées à une plus faible participation. De même la taille de l'entreprise, qui semble également apparemment déterminante dans le suivi d'une formation professionnelle continue, ne l'est qu'à travers le secteur d'activité : c'est parce que les plus grosses entreprises sont implantées dans certains secteurs d'activité particuliers, qui eux-mêmes sont adeptes de formation professionnelle continue, que la taille de l'entreprise semble être un facteur déterminant. Ceci ne contredit pas le fait que la formation professionnelle soit plus développée dans les grandes entreprises, mais ce dernier constat s'explique avant tout par le secteur d'activité occupé. La taille de l'entreprise permet toutefois de disposer plus facilement de structures pour organiser la formation professionnelle continue, allant même jusqu'à l'intégration de ces services au sein de l'entreprise pour limiter les frais de formation tout en garantissant des formations parfaitement adaptées, spécifiques à l'entreprise.

Enfin, pour troisième enseignement de cette analyse multivariée, nous pouvons citer les variables qui sont apparues les plus discriminantes. On citera, dans un premier temps, les caractéristiques personnelles du salarié et, dans un second temps, les caractéristiques liées à l'entreprise dans laquelle il travaille (cf. annexe pour les résultats de l'analyse de régression logistique) :

²⁵ Seuls les salariés ont été retenus dans cette analyse car c'est pour cette population que nous disposons du maximum d'informations.

²⁶ Analyse de régression logistique dont la variable dépendante est la variable binaire : suivi ou non suivi d'au moins une formation professionnelle continue au cours de sa vie active. L'analyse concerne uniquement les salariés de moins de 65 ans.

- ***les caractéristiques personnelles du salarié***

- l'âge : plus le salarié est âgé, plus il a de chances d'avoir suivi des cours de formation professionnelle continue ;
- la situation matrimoniale : les personnes divorcées, séparées ou veuves ont plus fréquemment suivi de tels cours que les célibataires et les personnes mariées (toutes les caractéristiques précédentes et suivantes étant neutralisées, c'est-à-dire à âge équivalent, niveau de formation similaire, secteur d'activité équivalent, etc.) ;
- la nationalité : les Luxembourgeois, toutes autres caractéristiques identiques avec les étrangers, ont suivi un peu plus fréquemment que les étrangers des cours de post-formation (près de 1,2 fois plus fréquemment) ;
- le niveau de formation initiale : plus le niveau de formation initiale des individus est élevé, plus des cours de post-formation ont été suivis ; par exemple, la probabilité d'avoir suivi de tels cours est 2,6 fois plus élevée pour un individu qui a terminé ses études avec un niveau bac+2 ou un brevet de maîtrise artisanal que pour un individu n'ayant pas dépassé le primaire ; c'est pour ce niveau de formation initiale que la probabilité de suivi d'une post-formation est la plus élevée. Pour les salariés détenant un niveau supérieur à Bac+3, le multiplicateur est de 1,7 ;
- le type de professions exercées : les salariés classés dans les professions dites intellectuelles et scientifiques sont de loin les plus concernés par ces formations ; la probabilité qu'ils en suivent une est 4,5 fois supérieure à celle des ouvriers et des employés non qualifiés ; les professions intermédiaires, les postes de cadres supérieurs et d'employés de bureau sont également des professions où des cours de formation continue sont imposés ou proposés. Les ouvriers et employés non qualifiés sont de loin les moins concernés par ce type de formations ;

- ***les caractéristiques propres à l'entreprise***

- le secteur d'activité de l'entreprise : certains secteurs sont particulièrement formateurs et intègrent toute une série de formations indispensables et souvent obligatoires pour rester ou évoluer dans l'entreprise ; c'est le cas, notamment, du secteur bancaire particulièrement actif dans ce domaine : la probabilité de suivre des expériences de post-formation est 4,2 fois plus élevée pour les salariés de ce secteur que pour les salariés travaillant dans le secteur de la construction. Le secteur des transports et des communications, ainsi que celui de l'éducation, sont également particulièrement actifs dans le domaine de la formation continue et, dans une moindre mesure, les secteurs du commerce, de l'industrie et des "autres services" ;
- le statut de l'employeur a également une importance non négligeable sur l'incitation ou la mise à disposition de mesures pour la formation des salariés : les expériences de post-formation sont environ deux fois plus fréquentes lorsque les salariés sont employés par l'Etat²⁷, un organisme international ou une commune, que lorsqu'ils sont employés par une entreprise privée.

²⁷ Y compris les salariés du CFL.

La même analyse, axée cette fois uniquement sur les caractéristiques des individus ayant suivi une formation professionnelle continue au cours des **trois années précédant le moment de l'enquête**, met en évidence les mêmes facteurs avec un accent tout particulier sur les points suivants (cf. annexe 2) :

- Plus le niveau de formation initiale est élevé, plus la probabilité d'avoir suivi des cours de post-formation est élevée : les chances d'avoir suivi une telle formation sont trois fois supérieures dès lors que l'on a dépassé le secondaire inférieur technique.
- On constate également que les salariés en fin de carrière bénéficient moins fréquemment de telles formations ; l'utilité est effectivement restreinte pour le salarié mais surtout pour l'entreprise. La modélisation du suivi d'au moins une formation professionnelle continue durant toute sa carrière montrait déjà un décrochage pour les salariés les plus âgés (la probabilité d'avoir suivi une formation professionnelle continue augmentait moins vite au-delà de 50 ans). Lorsqu'on ne considère que la période des trois années précédant le moment de l'enquête, la probabilité pour un salarié de plus de 50 ans d'avoir suivi une formation professionnelle continue est inférieure à celle d'un salarié de moins de 25 ans, toutes caractéristiques étant égales par ailleurs.
- Enfin, les salariés de nationalité luxembourgeoise sont, à structure d'emploi équivalente, plus assidus que les étrangers sur les trois dernières années.

CONCLUSION

LES LIMITES

Un certain nombre de limites sont à signaler dans cette étude.

Par manque d'effectifs, nous n'avons pas différencié systématiquement l'analyse selon les générations. Or, le niveau de formation des individus ne dépend pas uniquement de leurs capacités personnelles mais également de l'époque à laquelle ils ont fréquenté le système scolaire. Avoir achevé son secondaire général inférieur n'a pas la même valeur sur le marché du travail en 1950 et en 1990. D'une génération à l'autre, les conditions en termes de politique éducative et de conjoncture économique ont changé, le contenu des formations suivies n'est plus le même et les expériences sur le marché du travail ne sont plus comparables. Une analyse par génération serait donc pertinente.

Habituellement, dans les études relatives au capital humain, ce dernier n'est souvent appréhendé que de façon très restreinte, c'est-à-dire par l'information brute sur le niveau de formation initial. Cependant le niveau de formation, souvent lui-même réduit à un indicateur grossier, ne suffit pas à estimer ce capital humain. D'autres éléments doivent être pris en compte dans la mesure de la connaissance et du savoir-faire de l'individu comme la formation continue mais aussi le caractère d'adaptabilité, de flexibilité, de capacité à assimiler, etc. Dans cette étude, nous avons pu aller plus loin que de nombreuses autres analyses qui se bornent à utiliser le niveau de formation initiale comme indicateur du capital humain, mais d'autres éléments seraient également indispensables à la mesure du savoir, du savoir-faire et de l'adaptabilité à l'emploi.

Enfin, la troisième limite importante dans cette étude concerne l'absence des frontaliers. Or, dans un contexte d'analyse du marché du travail, cette limite est loin d'être négligeable.

POUR CONCLURE...

Les raisons pour lesquelles les salariés bénéficient ou non de formation continue sont diverses : cela dépend de la politique du gouvernement et des partenaires sociaux, de la disponibilité des moyens financiers, du secteur d'activité dans lequel le salarié travaille, des besoins de l'entreprise, du désir et de la capacité des individus à suivre une formation, etc. La multiplicité des facteurs rend très difficilement modélisable l'accès des salariés à la formation professionnelle continue.

En conclusion, on peut regretter le faible pouvoir explicatif du modèle utilisé : beaucoup d'informations déterminantes pour expliquer le suivi de formations professionnelles continues font encore défaut. On ne peut pas confirmer, à partir de cette analyse, que la formation professionnelle remplisse l'objectif de seconde chance qu'elle s'est fixé : les individus qui bénéficient le plus fréquemment de tels cours de perfectionnement sont ceux qui, dès le départ, avaient déjà les meilleurs atouts ; les individus les moins qualifiés à la sortie de leur formation initiale ont de fortes chances de le rester tout au long de leur vie active. Plutôt qu'un instrument de rétablissement des chances en faveur du salarié, la formation professionnelle continue apparaît davantage au service de l'entreprise et de ses besoins.

ANNEXES

Annexe 1 :
Résultats de l'analyse de régression logistique sur le fait d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue (pour les salariés uniquement)

Caractéristique	Modalités	Multiplieur	Significativité	Modalité de référence
Nationalité	Luxembourgeois	1,211	0,041	<i>Etranger</i>
Situation matrimoniale	Marié	Ns	Ns	<i>Célibataire</i>
	Divorcé(e) ou veuf(ve)	1,479	0,015	<i>Célibataire</i>
Age	25-29 ans	1,435	0,017	<i>Moins de 25 ans</i>
	30-39 ans	2,120	0,000	<i>Moins de 25 ans</i>
	40-49 ans	2,130	0,000	<i>Moins de 25 ans</i>
	plus de 50 ans	1,901	0,000	<i>Moins de 25 ans</i>
Niveau de formation	Brevet apprent./Techn. et prof. inf.	1,673	0,001	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Technique sup et prof(dont CATP)	2,189	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Secondaire général inférieur	2,273	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Secondaire général supérieur	2,230	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Bac+2 (dont brevet maîtrise artis.)	2,565	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Bac+3 et plus	1,749	0,001	<i>Inférieur au Primaire</i>
Profession	Cadres supérieurs/gérants	3,912	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Prof. intellectuelles et scientifiques	4,548	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Prof intermédiaires	4,256	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Employés type administratif	2,571	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Personnel de services et vendeurs	2,132	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Ouvriers type artisanal	2,019	0,001	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Ouvriers sur machines	1,675	0,022	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
Statut employeur	Commune	1,884	0,001	<i>Entreprise privée</i>
	Etat (y compris CFL)	1,933	0,000	<i>Entreprise privée</i>
	Organisation internationale	2,044	0,005	<i>Entreprise privée</i>
Secteur d'activité	Industrie	1,764	0,003	<i>Construction</i>
	Commerce	1,830	0,003	<i>Construction</i>
	Hôtels Cafés restaurants	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Transports et télécommunications	2,948	0,000	<i>Construction</i>
	Banques et assurances	4,215	0,000	<i>Construction</i>
	Administration publique	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Education	2,099	0,004	<i>Construction</i>
	Santé	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Organisation extra-territoriale	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Autres services	1,590	0,029	<i>Construction</i>
Stabilité emploi	A des risques de perdre son emploi	0,624	0,001	<i>N'a pas de risques</i>
	Constante	0,026	0,000	
Pouvoir explicatif du modèle : R² de Cox et Snell = 18,7%			n=2532	

Note de lecture du tableau : le fait d'être de nationalité luxembourgeoise multiplie par 1,2 fois la probabilité d'avoir au moins une fois suivi une formation professionnelle continue par rapport aux étrangers (modalité de référence), toutes les autres caractéristiques contenues dans ce tableau étant égales par ailleurs.

Ns = non significatif : le fait d'être concerné par cette modalité ne modifie pas significativement la probabilité d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue par rapport à la modalité de référence. Par exemple, la probabilité d'avoir suivi une formation professionnelle continue lorsqu'on est marié n'est pas différente, toutes choses égales par ailleurs, de celle des célibataires ; mais elle est différente pour les personnes divorcées ou veuves (environ 1,5 fois plus élevée).

Annexe 2 :
Résultats de l'analyse de régression logistique sur le fait d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue au cours des trois dernières années (pour les salariés uniquement)

Caractéristique	Modalités	Multiplieur	Significativité	Modalité de référence
Nationalité	Luxembourgeois	1,823	0,000	<i>Etranger</i>
Situation matrimoniale	Marié	1,234	0,060	<i>Célibataire</i>
	Divorcé(e) ou veuf(ve)	1,589	0,017	<i>Célibataire</i>
Age	25-29 ans	Ns	Ns	<i>Moins de 25 ans</i>
	30-39 ans	Ns	Ns	<i>Moins de 25 ans</i>
	40-49 ans	Ns	Ns	<i>Moins de 25 ans</i>
	plus de 50 ans	0,670	0,058	<i>Moins de 25 ans</i>
Niveau de formation	Brevet apprent./Techn. et prof. inf.	1,682	0,029	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Technique sup et prof(dont CATP)	3,129	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Secondaire général inférieur	2,992	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Secondaire général supérieur	3,053	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Bac+2 (dont brevet maîtrise artis.)	3,938	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
	Bac+3 et plus	3,109	0,000	<i>Inférieur au Primaire</i>
Profession	Cadres supérieurs/gérants	6,010	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Prof. intellectuelles et scientifiques	7,248	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Prof intermédiaires	6,584	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Employés type administratif	3,689	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Personnel de services et vendeurs	1,926	0,072	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Ouvriers type artisanal	3,337	0,000	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
	Ouvriers sur machines	2,441	0,016	<i>Ouvr. & empl. non qualif.</i>
Statut employeur	Commune	1,946	0,001	<i>Entreprise privée</i>
	Etat (y compris CFL)	1,414	0,022	<i>Entreprise privée</i>
	Organisation internationale	2,304	0,004	<i>Entreprise privée</i>
Secteur d'activité	Industrie	1,566	0,097	<i>Construction</i>
	Commerce	1,680	0,070	<i>Construction</i>
	Hôtels Cafés restaurants	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Transports et télécommunications	3,117	0,000	<i>Construction</i>
	Banques et assurances	4,690	0,000	<i>Construction</i>
	Administration publique	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Education	Ns	Ns	<i>Construction</i>
	Santé	2,017	0,020	<i>Construction</i>
	Organisation extra-territoriale	2,280	0,049	<i>Construction</i>
	Autres services	1,828	0,037	<i>Construction</i>
	Constante	0,006	0,000	
Pouvoir explicatif du modèle : R² de Cox et Snell = 16,7%			n=2532	

Note de lecture du tableau : le fait d'être de nationalité luxembourgeoise multiplie par 1,8 fois la probabilité d'avoir au moins une fois suivi une formation professionnelle continue au cours des trois dernières années précédant le moment de l'enquête par rapport aux étrangers (modalité de référence), toutes les autres caractéristiques contenues dans ce tableau étant égales par ailleurs.

Ns = non significatif : le fait d'être concerné par cette modalité ne modifie pas significativement la probabilité d'avoir suivi au moins une fois une formation professionnelle continue au cours des trois années précédant le moment de l'enquête, par rapport à la modalité de référence. Par exemple, lorsqu'on est âgé entre 30 et 39 ans, cette probabilité n'est pas différente, toutes choses égales par ailleurs, de celle des moins de 25 ans, ni de celle des 25-29 ans ou des 40-49 ans ; mais elle est différente pour les salariés âgés de plus de 50 ans, qui ont une probabilité plus faible d'en avoir suivi une (la probabilité est multipliée par 0,67).

Liste des publications du panel socio-économique des ménages "Liewen zu Lëtzebuerg"

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1. P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987**. Série "Niveau de vie " 1. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Série "Niveau de vie " 2. Document PSELL n°4. P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985**. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985** (première vague). Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel**. Document PSELL n°9. J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-** (deuxième vague). Document PSELL n°12. A.KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues**. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement**. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)**. Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition valuée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987**. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n°24. R.DE WEVER (1990).

- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.** Document PSELL n°25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987.** Document PSELL n°26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.** Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n°31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.** Série "Niveau de vie " 3. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n°40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.** Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.** Série "Mode de vie" - 1. Document PSELL n°45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement.** Série "Mode de vie" - 2. Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne.Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale"** (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993).
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991.** Tome II. Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990.** Série "Niveau de vie" 4. Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).

- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement.** Série "Mode de vie" - 3. Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** (2e partie). Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).
- **Revenus et endettement.** Série "Mode de vie" - 4. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).
- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **Actives, mais à quel prix?** Document PSELL n°69. B.LEJEALLE (1994).
- **Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne).** Document PSELL n°70. B.LEJEALLE (1994).
- **Les conditions de travail des personnes actives.** Document PSELL n°71. B.GAILLY (1995).
- **Etre au chômage au Luxembourg.** Document PSELL n°72. B.LEJEALLE (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 4. Place et rôle de la femme dans la société.** Document PSELL n°73. A.AUBRUN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 3. Revenus-Conditions de vie.** Document PSELL n°74. P.HAUSMAN, en collaboration: J.VECERNIK et Ministère de la Famille et de la Solidarité (1995).
- **1985-1992. L'endettement au Luxembourg.** Série "Mode de vie" - 6. Document PSELL n°75. B.GAILLY (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 5. Encadrement institutionnel de la femme luxembourgeoise : Conditions juridiques - Politiques visant la famille - Mesures relatives à la formation et à l'emploi - Services d'aide.** Document PSELL n°76. M. PELS (1995).
- **Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992.** Série "Niveau de vie " 5.Document PSELL n°77. P.HAUSMAN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 6. Les familles monoparentales au Luxembourg ou élever seule son enfant au Luxembourg.** Document PSELL n°78. B.LEJEALLE (1995).
- **L'évolution du niveau de vie des personnes au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1992.** Série "Niveau de vie " 6. Document PSELL n°79. P.HAUSMAN (1995).
- **Le suivi des diplômés du BAC technique E.C.G. : Promotions 1987 à 1994.** Document PSELL n°80. P.HAUSMAN (1995).
- **Les demandeurs d'une admission en maison de soins. Les demandeurs d'une allocation de soins. Année 1994.**Document PSELL N° 81 A.KERGER en collaboration : N.ARENDT, L. FALCHERO et M. MERTENS. Publication à diffusion restreinte.(1995)
- **Le maintien à domicile des personnes âgées - Analyse du fichier des clients de longue durée du Service d'Aides familiales/Aides seniors des régions nord, ouest et est..** Document PSELL n° 82. A.KERGER. (1995).

- **Les dépenses : Structure et poids dans le revenu des ménages.** Série "*Mode de vie*" 7. Document PSELL n° 83. P.HAUSMAN. (1996).
- **Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1993.** Document PSELL n°84. B.GAILLY (1996).
- **Répertoire des poids individuels et des poids des ménages Psell 1985-1994.** Document PSELL n°85. B.GAILLY (1996)
- **Procédure de pondération de l'étude relative aux employées privées.** Document PSELL n°86. B.GAILLY (1996).
- **Revenu du travail des jeunes en 1993. Equivalents à ceux de leurs aînés ?** Document PSELL n°87. B.GAILLY (1996)
- **Les employées de statut privé occupées au Luxembourg.** Enquête réalisée pour la Chambre des Employées Privées 1995-1996. Document PSELL n° 88. (Document interne) A.AUBRUN, B.LEJEALLE, P.HAUSMAN. (1996)
- **Les mariés de l'an 1989. Pondération de la cohorte de 1991 à 1994.** Document PSELL n°89. B.GAILLY.
- **Le mode de vie des jeunes adultes : cohabitation avec les parents et départ du foyer parental.** Document PSELL N°90. Série Mode de vie n° 8 P.HAUSMAN. (1996)
- **Les mesures dans le domaine de l'emploi en faveur des groupes de personnes particulièrement désavantagées sur le marché du travail.** Rapport sur le séminaire de suivi sur les décisions du Conseil de l'Union Européenne dans le domaine de l'emploi (Sommet d'ESSEN 1994). Document PSELL n° 91. A.WAGNER, G.SCHABER. (1996)
- **Les comportements de consommation au Luxembourg.** Impact des caractéristiques socio-économiques des ménages selon différents niveaux d'agrégation des dépenses. Paru dans les Cahiers Economiques du STATEC. Document PSELL n° 92 (Enquête Budgets des Ménages).Mode de vie n° 9 M. ZANARDELLI avec la participation du STATEC (diffusion interne). (1996)
- **Les femmes et le chômage en 1994.** Enquête Forces et Travail 1994. Document PSELL n° 93 B.LEJEALLE avec la participation du STATEC. (1996)
- **Fondements méthodologiques de l'échantillon du PSELL n°2.** Document PSELL n°94. B.GAILLY. (1996)
- **La politique familial au Luxembourg - évolution au cours des cinq dernières années.** Document PSELL n°95. M. BORSENBERGER, M. PELS. (1996)
- **Entre famille et activité professionnelle. Mode d'organisation des employées privées.** Document PSELL n°96. P.HAUSMAN, B.LEJEALLE.(1996)
- **L'évolution de l'habitat au Luxembourg. 1985-1994.** Document PSELL n°97.Série "*Mode de vie* " n°10. B.GAILLY. (1996).
- **La mesure de la dépendance. Potentialités et limites du CTMSP pour son application au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'expérience-pilote réalisée au cours des mois de mai et juin 1996.** Document PSELL n°98. A.KERGER. (1996)
- **Les comportements de consommation au Luxembourg. Une typologie des ménages.** Document PSELL n°99. Série "*Mode de vie* " n°11. M.ZANARDELLI. (1996).
- **Recueil d'études sociales 1996.** Document PSELL n°100.
- **Compenser l'absence de nouveaux immigrants dans le PSELL.1 ?** Document PSELL n°101. B.GAILLY (1997)
- **Représentativité et pondération des échantillons du PSELL2. 1994-1995.** Document PSELL n°102. B.GAILLY (1997)
- **Propriétaire ou locataire : quelles habitations ? 1985-1994.** Document PSELL n°103. B.GAILLY (1997)
- **Femmes au foyer.** Document PSELL n°104. B.LEJEALLE (1997)
- **L'endettement des ménages au Luxembourg en 1994.** Document PSELL n°105. Série "*Mode de vie n°13*" B.GAILLY (1997)
- **Habiter au Luxembourg. Les travaux dans l'habitation. 1985-1994.** Document PSELL n°106 Série "*Mode de vie n°14*" B.GAILLY. (1997)
- **Bacheliers, bachelières de la filière ECG.** Document PSELL n°107. Enquête réalisée en collaboration avec le SCRIPT/Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. B. LEJEALLE. (1997).
- **Les Luxembourgeois se sentent-ils en bonne santé et que font-ils pour la préserver ?** Document PSELL n°108 A. AUBRUN (1997)
- **L'emploi du temps des femmes : un partage entre famille, ménage et activité professionnelle.** Document PSELL n°109. B.LEJEALLE (1997)

- **Représentativité et pondération des échantillons du PSELL 2.** 1994-1996. Document PSELL n°110, B.GAILLY (1998)
- **L'endettement des ménages au Luxembourg en 1996.** Document PSELL n°111, B.GAILLY (1998)
- **Eléments d'analyse économique des choix éducatifs au Luxembourg.** Document PSELL n°112, C.KLEIN (1998)
- **La discrimination salariale entre hommes et femmes employés privés.** Document PSELL n°113, P.HAUSMAN, J.LANGERS, B.LEJEALLE, (interne) (1998)
- **Les perspectives familiales : les femmes peuvent-elles choisir librement entre leur vie familiale et leur vie professionnelle ? Envisagent-elles de concilier les deux ? Comment ?** Document PSELL n°114, A.AUBRUN (1998)
- **Revenu disponible et niveau de vie des ménages en 1996 et quelques aspects d'évolution : 1985-1996.** Document PSELL n°115, F.BERGER, P.HAUSMAN, (1998) (à paraître)
- **Habiter ou ne plus habiter chez ses parents.** Document PSELL n°116, F.BERGER, (1998)
- **Représentativité et pondérations des échantillons du Psell 2. 1994-1997.** Document PSELL n°117, B.GAILLY, (1998)
- **Entre activité professionnelle, activité familiale : les choix des femmes luxembourgeoises.** Document PSELL n°118, B.LEJEALLE (1999)
- **Les femmes du secteur des banques et des assurances.** Document PSELL n°119, B.LEJEALLE, (1999)
- **La garde des enfants au Luxembourg.** Document PSELL n°120, M. BORSENBERGER, B.LEJEALLE, (2000)
- **Dans quelle mesure les transferts de politique familiale et sociale réduisent-ils la fréquence et l'intensité de la pauvreté des enfants. Une comparaison France – Luxembourg – Etats-Unis,** Document PSELL n°121, B. JEANDIDIER en collaboration avec P.HAUSMAN, K. VLEMINCKX, R.DE WEVER, M.ZANARDELLI.
- **Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport détaillé.** Document PSELL n°122, M.BORSENBERGER, P.BOUSCH, (2000)
- **Situation de l'emploi à Dudelange. Analyse descriptive et dynamique. Rapport de synthèse et tableau de bord.** Document PSELL n°123, M.BORSEMBERGER, P.BOUSCH, (2000)
- **Les différences salariales en 1995.** Document PSELL n°124, B.LEJEALLE (2001)
- **Passé professionnel et durée de chômage en Europe. Mise en lumière des effets de structure et d'hétérogénéité,** Document PSELL n°125, M.ZANARDELLI, A.REINSTADLER, P.HAUSMAN, J.C.RAY, (2001) (à paraître)
- **A la recherche des déterminants de la durée du chômage au Luxembourg,** Document PSELL n°126, J.BROSIUS, (2001)
- **Evolution des configurations familiales des ménages au Luxembourg,** Document PSELL n°127, M. KUEPIE, (2002) à paraître
- **La dynamique de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg,** Document PSELL n°128, F. BERGER, (2002) à paraître

(Juin 2002)

